

DISCOURS SUR LE BUDGET

prononcé par

L'honorable Onésime Gagnon,
C.P., C.R., LL.D

Ministre des Finances de la Province

à

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

le 3 février 1955



1955

1955

DISCOURS SUR LE BUDGET

M. l'Orateur,

L'histoire de l'humanité est remplie d'actions d'éclat qui dépassent les frontières du temps et de l'espace. Conquêtes de l'esprit et victoires de la volonté, elles grandissent avec les années ou s'évanouissent dans la grisaille du passé. Leur résistance à l'usure des ans résulte de l'empreinte profonde qu'elles exercent sur l'âme populaire et les institutions humaines. C'est le destin des grandes oeuvres d'art comme des hauts faits d'ordre politique ou militaire. Si l'histoire demeure un juge impartial de leur valeur, l'imagination en garde une image de beauté et de grandeur qui confond la réalité avec la légende. Dans le recul du temps, les oeuvres des grandes existences brillent comme des phares, alors que les plus ordinaires s'effacent pour permettre à l'imagination populaire et à l'histoire de fixer sur leurs visages des traits d'immortalité.

Le travail des bâtisseurs du pays, des découvreurs, marins et soldats, des premiers missionnaires, des évêques, des pasteurs de nos paroisses, des grands parlementaires qui ont conquis le gouvernement responsable et jeté les bases des institutions qui ont fait du Canada un grand pays au vingtième siècle, dépasse leur génération. Les critiques à leur adresse s'atténuent, parce que le silence de leur tombeau est plus éloquent que la puissance de leur parole. L'histoire raconte leur contribution à la grandeur de notre province et de notre pays.

Au début de l'année 1955, ne convient-il pas de nous associer à nos frères acadiens pour rendre hommage au courage et à l'héroïsme de leurs ancêtres dispersés sur le continent nord-américain, il y a deux cents ans. Les Acadiens, des provinces maritimes à la Louisiane, rappelleront le miracle de leur survivance et, avec émotion, feront revivre la misère et la grandeur du petit peuple de Grand-Pré. Les poèmes de Longfellow chanteront de nouveau la gloire d'Évangéline, image symbolique de beauté et de lumière qui transforma un épisode douloureux en une héroïque aventure, digne des siècles de légende. Aux Acadiens des provinces maritimes, aux 100,000 Acadiens qui habitent la province de Québec et spécialement la région du Bas St-Laurent qui m'est chère, aux Acadiens des autres provinces et de la Louisiane lointaine, nous dirons notre admiration et notre joie de nous inspirer de la leçon magnifique de courage et d'héroïsme qu'ils nous ont léguée en réussissant, en dépit des obstacles, à conserver leur foi, leur langue et leurs traditions. Les Acadiens ont regroupé leurs faiblesses pour devenir une force dans la Confédération. Évangéline, c'est l'histoire acadienne, une histoire inoubliable que le temps ne peut effacer.

Ce miracle de survivance fut aussi le nôtre avec moins de tragique grandeur. Suivant Parkman et nos meilleurs historiens, les Canadiens de langue française doivent leur survivance à leur attachement indéracinable à leur foi, à leur langue et à leurs traditions, aussi bien qu'à leur solide organisation paroissiale. Le régime seigneurial complétait cette première structure sociale. Aboli en 1854, il devait être remplacé en 1855, par de nouvelles institutions municipales dont nous célébrons le centenaire. Le système municipal du Bas-Canada, déclare l'auteur du "Canada sous l'Union", subit alors une réforme complète. La législation de 1855 substituait la municipalité de paroisse à la municipalité de comté instituée par la loi de 1846 et sir Thomas Chapais, dans son cours d'histoire du Canada, déclare :

"C'était vraiment une sorte de Code municipal que la législature édictait."

La corporation municipale exerce tout d'abord des pouvoirs délégués par le gouvernement de l'Union et après 1867, des pouvoirs délégués par les provinces. Avec le développement de la vie moderne, les responsabilités municipales augmentent et ces institutions se trouvent aux prises avec mille difficultés. Au cours de leur évolution depuis 1867, les provinces ont partagé avec les municipalités les sources de revenus disponibles et ont assumé parfois à diverses époques quelques-unes de leurs obligations les plus lourdes. L'institution municipale, essentielle au bon fonctionnement de notre société civile, qui compte maintenant un siècle d'existence, doit son évolution et sa forme actuelle à plusieurs générations d'hommes politiques dont il convient de louer le labeur prévoyant et efficace.

Au cours des derniers mois, nos compatriotes ont fait revivre le souvenir de sir Wilfrid Laurier. Tour à tour, Montréal et Québec ont gravé ses traits dans le bronze. A Québec, le Premier Ministre du pays et le Premier Ministre de notre province, sur la même estrade, le 21 novembre dernier, ont rappelé sa contribution à la grandeur du Canada. Nos compatriotes se souviennent de sa parole prophétique: "Le vingtième siècle sera le siècle du Canada." Sir Wilfrid est entré dans la légende et dans l'histoire. Les hommes de ma génération évoquent sa prestance magnifique et son éloquence. Si certains actes de sa carrière politique prêtent à discussion, nous devons le remercier d'avoir prononcé ces paroles d'étonnante actualité que l'honorable Premier Ministre du Québec citait lors du dévoilement de son monument:

"C'est un fait historique que la forme fédérative n'a été adoptée qu'afin de conserver au Québec cette position exceptionnelle et unique qu'il occupait sur le continent américain."

Laurier a bien compris l'évolution constitutionnelle du Canada basée sur le respect des droits et libertés provinciales. Cette doctrine, résultat d'un compromis honorable, pose à l'attention des hommes politiques des problèmes multiples auxquels ils doivent apporter des solutions appropriées aux contingences et aux vicissitudes du temps.

Une histoire douloureuse, faite d'héroïsme et de courage, une institution vitale pour le développement de la nation canadienne, une carrière politique féconde constituent des sources précieuses d'inspiration où puiseront des leçons utiles ceux que la chose publique intéresse.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1954-55

Les résultats d'une administration financière traduisent mieux que les discours, la politique d'un gouvernement. Ils illustrent ses tendances, ses préoccupations économiques et sa véritable compréhension du bien-être social. L'année financière 1954-55 se terminera avec un très important surplus au compte ordinaire. Depuis 1945, M. l'Orateur, le surplus annuel moyen de chaque année financière s'élève à \$35,513,142. Les dépenses ordinaires, pour la présente année, se chiffrent à \$288,746,000.(1) Les plus importantes s'inscrivent aux chapitres de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de la colonisation et de la voirie. Les revenus ordinaires s'élèveront au chiffre record de \$327,325,000.(2) Le surplus au compte ordinaire en conséquence dépassera la somme de \$38,000,000. Les dépenses imputables au capital qui s'établiront à \$64,596,000 seront encore cette année payées dans une large proportion à même le surplus au compte ordinaire.

a) Les revenus

La plupart de nos sources de revenus ont enregistré une augmentation sur l'année précédente. Bien que, suivant nombre d'experts, la situation économique a été moins brillante au Canada en 1954, qu'au cours de l'année précédente, l'économie de la province de Québec a réussi à se maintenir à un meilleur niveau que la plupart des provinces canadiennes. Une diminution dans l'un ou l'autre des secteurs de l'économie se traduit nécessairement par une diminution corrélative des revenus. Dans notre province, leur augmentation atteindra \$29,507,771, dont \$25,000,000 attribuable à l'impôt sur le revenu. S'il est vrai, comme l'affirment les économistes, que le revenu national brut au Canada a enregistré en 1954 une diminution par rapport au résultat de l'année précédente, ce fait est la conséquence de deux principaux facteurs, à savoir, la mévente du blé et de certaines céréales et la diminution de la valeur des importations et des exportations pour un montant d'environ \$300,000,000. Ces deux facteurs toutefois n'expliquent que d'une façon incomplète le ralentissement de l'activité économique. Ainsi, la mauvaise température a, dans certaines provinces, affecté les récoltes, mais il est très réconfortant de savoir et de pouvoir dire que, dans la province de Québec, cette régression économique ne s'est nullement fait sentir.

b) Les dépenses ordinaires

Les sommes les plus considérables inscrites au chapitre des dépenses sont celles qui concernent l'éducation, la santé, l'agriculture, la colonisation et la voirie. La première catégorie augmente évidemment d'année en année par suite de l'accroissement du nombre d'enfants d'âge scolaire qui nécessite la construction de nouvelles écoles, car la politique énergique du gouvernement de l'Union Nationale tend à assurer à la jeunesse plus de facilité pour s'instruire.

En 1944-45, le ministère de la Santé consacrait à l'amélioration de l'hygiène et de la santé la somme de \$8,062,972, alors que le département de l'Instruction

(1) Cf. Tableau No 2, p. 40.

(2) Cf. Tableau No 1, p. 39.

publique consacrait à la cause de l'éducation la somme de \$9,898,712. Au cours de l'année financière 1954-55, le ministère de la Santé attribuait à la santé publique la somme record de \$60,428,000 — l'augmentation est de 749% sur une période de dix ans — et de son côté, le département de l'Instruction publique et divers autres départements contribuaient à l'éducation pour un montant qui dépasse \$60,000,000. D'ailleurs, ai-je besoin d'ajouter, M. l'Orateur, que les sommes consacrées à l'éducation, à l'hygiène et à la santé, devront nécessairement augmenter au cours des prochaines années. D'ici à 1960, d'après les statistiques fournies par le département de l'Instruction publique, le gouvernement devra assurer de nouvelles classes à plus de 250,000 jeunes enfants. Le nombre des nouveaux écoliers augmente d'environ 50,000 chaque année. Cette réalité contribue à rendre de plus en plus lourde la tâche des officiers du département de l'Instruction publique. Dans le domaine de l'hospitalisation, d'autres circonstances et le prodigieux développement du Québec accroissent aussi les responsabilités du ministère de la Santé.

La revue mensuelle de la Banque de la Nouvelle-Écosse de juillet 1954 contenait des statistiques très précieuses sur la population canadienne, dont l'augmentation dans chaque province n'est pas uniforme. Elle continue toujours sa marche ascendante dans la province de Québec:

“Entre 1941 et 1953 alors que la population de l'ensemble du pays a augmenté de 25% celle de la Saskatchewan a diminué légèrement (4%). Il convient de signaler que le recensement de 1951 faisait ressortir, par rapport à la décade antérieure, une réduction de 7%. La situation est donc meilleure de 1951 à 1953. Au cours de cette période de douze années, quatre autres provinces ont augmenté légèrement: Manitoba 11%, Ile-du-Prince-Edouard 12%, Nouvelle-Écosse 15% et le Nouveau-Brunswick 17%. L'augmentation de la population s'est manifestée principalement en Alberta (augmentation de 26%), au Québec (augmentation de 28%), en Ontario (augmentation de 29%) et en Colombie canadienne (augmentation phénoménale de 50%).”

L'augmentation de la population se traduit par une augmentation des obligations. Si cette augmentation ne suit pas un mouvement uniforme dans toutes les provinces, elle est toujours très sensible dans la province de Québec. C'est la cause principale de la croissance de nos obligations et de nos responsabilités.

c) Dépenses imputables au capital

Du 31 mars 1945 au 31 mars 1955, le gouvernement aura consacré une somme totale approximative de \$469,067,802 à des travaux d'une nature permanente. La plus grande partie de ces travaux, soit 75.7% a été payée à même les surplus au compte ordinaire.

Voici la liste des montants consacrés à des travaux de cette nature au cours des dix dernières années:

ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS	DÉPENSES IMPUTABLES AU CAPITAL
1946.....	\$ 12,977,903
1947.....	24,287,135
1948.....	40,927,129
1949.....	64,755,220
1950.....	42,341,455
1951.....	33,825,175
1952.....	60,262,344
1953.....	67,007,015
1954.....	58,088,426
1955.....	64,596,000 (1)
	<hr/>
	\$469,067,802
	<hr/>
(1) Estimation.	

Voici maintenant la liste des surplus au compte ordinaire pour les mêmes années:

ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS	SURPLUS AU COMPTE ORDINAIRE
1946.....	\$ 14,768,397
1947.....	26,471,830
1948.....	44,367,887
1949.....	33,765,031
1950.....	31,753,562
1951.....	38,006,501
1952.....	62,074,513
1953.....	28,887,819
1954.....	36,456,881
1955.....	38,579,000 (1)
	<hr/>
	\$355,131,421
	<hr/>
(1) Estimation.	

Certaines personnes dans notre province, délibérément, ne tiennent pas compte de la différence qui existe entre la méthode de présentation des états financiers du gouvernement de la province de Québec et la méthode utilisée par la plupart des autres gouvernements provinciaux et par l'entreprise privée. Le ministère des Finances dans notre province tient toujours compte dans la présentation de ses états financiers, et des dépenses ordinaires et des dépenses imputables au capital, alors que dans la majorité des provinces, on ne tient compte, pour stabiliser le budget, que des dépenses ordinaires. Il est admis aujourd'hui en comptabilité publique que les dépenses imputables au capital, c'est-à-dire celles qui sont consacrées à des constructions permanentes, ne sont pas nécessairement inscrites aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle les travaux sont exécutés. Ces oeuvres qui bénéficieront aux géné-

rations futures et qui constituent par elles-mêmes une source additionnelle de revenus peuvent être payées avec le produit de l'emprunt. Notre province a voulu conserver son crédit et c'est pourquoi du 1er avril 1945 jusqu'au 31 mars 1954, alors que la valeur des constructions permanentes a atteint \$404,471,802, la dette consolidée, plus les bons du trésor et moins les fonds d'amortissement, n'a enregistré qu'une augmentation de \$4,288,353, ce qui représente 1% seulement des travaux effectués.

Si nous examinons maintenant le surplus au compte ordinaire de la province de Québec et celui des autres provinces, nous constatons que notre province est dans une situation extrêmement favorable. Voici, d'après le rapport de la maison Wood, Gundy & Company Limited, de novembre 1954, un état montrant pour l'année 1953, les surplus au compte ordinaire de chacune des provinces canadiennes:

Alberta.....	\$ 77,508,956
Québec.....	28,887,819
Colombie canadienne.....	8,364,625
Saskatchewan.....	4,725,336
Nouvelle-Écosse.....	2,753,830
Terre-Neuve.....	2,742,000
Ile-du-Prince-Édouard.....	1,517,567
Ontario.....	1,100,871
Manitoba.....	562,703
Nouveau-Brunswick.....	85,968

La différence de présentation des états financiers de chaque province ne nous permet pas de comparer adéquatement le montant des dépenses imputables au capital faites par chacune d'elles. Toutes les provinces sont évidemment obligées d'effectuer des travaux d'une nature permanente. Cependant, l'examen du tableau comparatif des surplus au compte ordinaire permet de conclure à l'excellence de la situation financière du Québec, puisque à raison des économies constituées par ses surplus annuels, elle peut exécuter des travaux d'une nature permanente, sans être obligée d'en payer le coût total au moyen de l'emprunt. En fait, depuis le 31 mars 1945, 75.7% de ces travaux ont été payés à même le surplus au compte ordinaire, alors qu'il aurait été facilement justifiable de les solder au moyen de l'emprunt. Aussi, notre province jouit-elle d'un très grand crédit sur les marchés financiers, puisque le prix de nos obligations a gagné de 4 à 9 points au cours des derniers mois.

Pour bien comprendre la situation réelle de notre province sur le plan financier, nous pourrions, par exemple, examiner et comparer l'action de deux contribuables dont le revenu serait à peu près identique. Si le revenu du premier est utilisé à défrayer et ses dépenses courantes et des achats d'immeubles ou des constructions, et si, de son côté, le second consacre tout son revenu à des dépenses courantes, le premier paraîtrait peut-être moins fortuné que le second, mais lors de l'inventaire de leur succession respective, il serait facile de constater que le second, c'est-à-dire celui qui a utilisé tout son revenu pour des dépenses courantes, était dans une situation financière précaire, alors que le premier, qui a consacré partie de son revenu à des placements sur immeubles, jouissait d'une certaine aisance.

Il y a assurément corrélation entre l'augmentation des dépenses imputables au capital et l'état de prospérité d'un pays ou d'une entreprise privée. Les rapports des grandes banques canadiennes pour l'année 1954 indiquent que les dépenses imputables au capital au Canada atteindront un nouveau sommet, soit la somme approximative de \$5,826,000,000.

L'industrie de la construction, celle des maisons privées, des édifices commerciaux et des édifices publics, a continué sa marche progressive en 1954, bien que les dépenses faites pour l'outillage industriel a diminué par rapport à l'année 1953. Dans l'ensemble, l'augmentation des dépenses imputables au capital est un peu moindre que celle enregistrée au cours de l'an dernier. Voici ce que disait le président de la Banque Canadienne Nationale, monsieur Charles St-Pierre, lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette banque, le 11 janvier dernier:

"Le Bureau fédéral de la statistique évalue à 4,830 millions dollars les travaux de construction, de réfection et d'agrandissement exécutés en 1954. L'augmentation de 5% que représente cette somme, par rapport à 1953, est inférieure à celles qu'on a relevées, d'année en année, depuis la fin de la guerre. Comme l'année précédente, l'activité a été plus grande dans le bâtiment que dans les travaux de génie civil. D'après ces estimations, on aurait affecté à la construction et à la réparation de maisons, de locaux industriels et commerciaux, d'écoles, d'églises et d'hôpitaux, une somme de près de trois milliards, les habitations à elles seules comptant pour 1,347 millions."

Si nous examinons les dépenses imputables au capital faites par le gouvernement de la province de Québec, soit directement, soit indirectement, nous constatons qu'il contribue dans toute la mesure de ses forces et de ses moyens à la prospérité actuelle du Canada, sans pour cela affecter son crédit pour l'avenir, puisque, si la valeur des constructions permanentes augmente, sa dette nette a diminué et sa dette consolidée reste à peu près stationnaire.

Au cours de l'année 1954-55, par exemple, le ministère de la Santé a permis l'établissement de 3,000 nouveaux lits d'hôpitaux. Le département de l'Instruction publique a contribué largement à l'ouverture de 1,193 classes nouvelles, pendant que les travaux d'une nature permanente exécutés à la fois par les ministères de la Voirie et des Travaux publics s'élèvent à la somme de \$54,805,000.

d) Surplus consolidé

Le surplus au compte ordinaire atteindra une somme approximative de \$38,579,000 au 31 mars 1955. Ce surplus s'ajoutera au surplus consolidé de la province qui s'élevait, d'après les *Comptes publics*, au 31 mars 1954, à la somme de \$354,048,659, pour former un total de \$392,627,659.

e) Diminution de la dette nette

Au 31 mars 1945, la différence entre le passif direct et l'actif réalisable s'élevait à la somme de \$308,243,440.96. Au 31 mars 1954, d'après les *Comptes publics*, la dette nette de la province s'élevait à la somme de \$280,339,501.47, soit une diminution de \$27,903,939.49 depuis 1945.

La dette nette de la province a été diminuée, bien que le gouvernement, durant cette période de neuf ans, ait effectué des dépenses imputables au capital

pour une somme de \$404,471,802 pour accroître du même montant l'actif de la province.

Du 1er avril 1945 au 31 mars 1954, les contributions aux fonds d'amortissement ont atteint la somme de \$68,055,332.65. Ces versements, compris dans les dépenses ordinaires, sont destinés à rembourser à leur échéance les émissions d'obligations de la province. Pendant la même période, les intérêts sur le placement de ces fonds ont rapporté \$21,309,189.40 et cette somme augmente d'autant nos contributions. C'est ce qui explique la stabilisation de la dette consolidée nette en dépit des importants travaux d'une nature permanente réalisés par le gouvernement.

f) Dette per capita

La dette par tête de la province de Québec, d'après le rapport pour 1954 de la Banque de Montréal — *Canada Funded Direct and Guaranteed Loans of the Federal and Provincial Governments*. — s'établit à \$85. Elle est légèrement supérieure à ce qu'elle était en ces dernières années. Cependant, Québec est la seule province avec Terre-Neuve, à posséder une dette per capita inférieure à \$100.

Ainsi, si nous faisons abstraction du fait que la dette de Terre-Neuve a été assumée par le gouvernement fédéral, lors de son entrée dans la Confédération canadienne, en 1947, nous pouvons conclure que la dette per capita du Québec demeure toujours la plus basse de toutes les provinces canadiennes.

L'an dernier, le secrétaire-trésorier de la province du Nouveau-Brunswick, l'honorable D. D. Patterson, appréciait la situation financière de notre province dans les termes suivants:

"Il serait peut-être utile, disait-il, d'examiner brièvement comment certaines des autres provinces font face au problème des dépenses en immobilisations. La province de Québec, par exemple, a récemment présenté son budget (dépenses ordinaires et de capital) pour l'année prochaine. En chiffres ronds, on prévoit que les revenus de l'année prochaine atteindront \$323,000,000 et les dépenses totales \$321,000,000. Mais ce qui est intéressant, ajoutait-il, est que ce chiffre de \$321,000,000 comprend \$270,000,000 de dépenses ordinaires et \$51,000,000 de dépenses de capital. En d'autres termes, la province de Québec établit son budget sur une base de surplus sur tous comptes, c'est-à-dire après avoir imputé toutes ses dépenses de capital aux revenus courants. C'est grâce à cette sage politique financière que la dette nette de la province de Québec est actuellement inférieure à ce qu'elle était en 1945, alors que celle du Nouveau-Brunswick est considérablement plus élevée."

Voici le tableau de la dette per capita (dette consolidée nette, bons du trésor inclus) de chacune des provinces canadiennes, d'après la publication de la Banque de Montréal:

Terre-Neuve.....	\$ 35
Québec.....	85
Alberta.....	107
Colombie canadienne.....	147
Manitoba.....	182
Ile-du-Prince-Edouard.....	182
Ontario.....	186
Saskatchewan.....	205
Nouvelle-Écosse.....	274
Nouveau-Brunswick.....	305

Le tableau comparatif (1) de la dette per capita (dette consolidée nette bons du trésor exclus) de chacune des provinces canadiennes, de 1944 à 1954, établie d'après la publication de la maison Wood, Gundy and Company démontre toute la solidité de la situation financière du Québec.

g) Les obligations de la province

C'est la politique du gouvernement de conserver l'excellent crédit du Québec. Au cours d'une période de prospérité, un gouvernement prudent doit s'efforcer de faire face à ses dépenses ordinaires sans dépasser ses revenus ordinaires. Cependant, je le répète, toutes les dépenses imputables au capital pourraient être payées à même le produit de l'emprunt. La partie de ces dépenses payée à même le surplus au compte ordinaire forme une réserve de pouvoir d'emprunt pour les périodes de dépression. Le gouvernement a appliqué cette théorie et c'est pourquoi sa dette nette est encore aujourd'hui inférieure à ce qu'elle était au 31 mars 1945. Tous les économistes admettent que la dette nette d'un état est le baromètre de sa stabilité financière.

Au cours de l'année financière 1954-55, l'administration n'a effectué qu'une seule émission d'obligations, soit une émission de remboursement, le 1er juillet 1954. Il vient de rembourser intégralement, mardi de cette semaine, le 1er février, à même le fonds d'amortissement, un emprunt de \$15,000,000 dont l'origine remonte à 1925.

Je suis heureux d'affirmer, M. l'Orateur, que le Ministre des Finances a profité, l'an dernier, des bonnes conditions du marché pour emprunter la somme de \$34,500,000 au taux de 3% avec échéance en 1969. Le produit de cet emprunt, ajouté au fonds d'amortissement, était destiné à rembourser avant l'échéance, deux emprunts, l'un de \$13, 950,000 à 4% émis en 1941 et dont l'échéance était fixée à 1955 et l'autre de \$31,500,000 à 3¼% émis en 1940 et dont l'échéance était fixée en 1956. L'économie d'intérêt effectuée sur cette opération s'élevait à environ \$200,000. Cette transaction, M. l'Orateur, nous a valu de chaleureuses félicitations des banquiers et des courtiers. En effet, Québec a été la première province canadienne, depuis environ trois ans, à pouvoir financer des obligations à long terme, à un taux de 3%.

Vers la même date, la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (International Bank for Reconstruction and Development) a vendu au public une émission de \$50,000,000 d'obligations. Ces obligations, dont l'échéance était fixée en 1969, c'est-à-dire pour la même période de temps, comportaient un taux d'intérêt de 3½%, tandis que, je le répète, la province de Québec a eu l'avantage d'emprunter pour la même période de temps au taux de 3%.

J'ai souligné tout à l'heure le remboursement à même les fonds s'amortissement d'un emprunt de \$15,000,000. Voici l'historique de cet emprunt. En 1925, le gouvernement de la province avait emprunté aux États-Unis pour les besoins de la voirie, \$15,000,000 au taux de 4½% avec échéance le 2 mars 1950. Le capital et les intérêts étaient payables au choix des détenteurs, soit en monnaie canadienne, soit en monnaie américaine. Pour réaliser une économie d'intérêts, le gouvernement de l'Union Nationale avait racheté par anticipation cet emprunt le 2 mars 1945 au moyen d'une nouvelle émission à

(1) Cf. Tableau No 3, p. 41.

cinq ans, au taux d'intérêt de 2%. Le 2 mars 1950, le fonds d'amortissement en aurait permis le remboursement intégral, mais comme à ce moment le dollar américain était de 10.5% supérieur au dollar canadien, le gouvernement a décidé de le renouveler pour une période de cinq ans au taux d'intérêt de 2 1/8%. Il a ainsi évité le paiement d'une prime qui aurait été défavorable aux finances provinciales. Depuis cette date, le dollar canadien a repris sa valeur sur le marché et à l'heure actuelle, elle est légèrement supérieure à celle du dollar américain.

En résumé, l'administration de l'Union Nationale a épargné, à l'occasion de cet emprunt:

1° De 1945 à 1950, un taux d'intérêt de 2½% représentant une somme nette de	\$1,713,690.19
2° De 1950 à 1955, l'élimination d'une perte au change de 10.5%	1,575,000.00
	<hr/>
Soit une économie de	\$3,288,690.19

La baisse du taux des intérêts sur les obligations a eu comme corollaire un fléchissement des taux sur les emprunts à très court terme et, le 16 juin 1954, le Ministre des Finances a obtenu des banques que l'intérêt sur les bons du trésor soit ramené de 3% à 2½%. Le gouvernement a profité de cet avantage pour ses besoins courants et il a laissé le marché complètement libre pour les emprunts effectués par l'Hydro-Québec, dont l'expansion se traduit par de gigantesques développements.

h) Le niveau de la taxation

Même si les dépenses imputables au capital augmentent encore au Canada, il est évident que des signes d'inquiétude se manifestent dans l'esprit des économistes. Les travaux d'une nature permanente n'ont enregistré qu'une augmentation de 5% l'an dernier. Les achats d'outillage considérés comme des dépenses imputables au capital ont diminué et ce recul a été heureusement compensé par une augmentation dans l'industrie de la construction. Cependant, le chômage a été plus aigu durant l'hiver 1954 qu'au cours des années précédentes, puisque les statistiques fixent à 300,000 le nombre des ouvriers à la recherche d'un emploi au Canada. L'Association des Manufacturiers canadiens publiait dans son bulletin de janvier 1955, des statistiques données par le ministère fédéral du Travail sur les 16,200 nouveaux emplois fournis aux ouvriers en 1954 par l'industrie manufacturière:

ANNÉE	NOUVEAUX EMPLOIS
1948.....	16,000
1949.....	8,100
1950.....	11,900
1951.....	15,300
1952.....	34,300
1953.....	23,000
1954.....	16,200

De 1948 à 1952, l'économie canadienne traversait la période anormale de l'après-guerre, mais depuis 1952, les nouveaux emplois sont à la baisse et c'est ce qui explique en partie l'augmentation du chômage. L'entreprise privée dans notre pays, comme aux États-Unis, soutient que le haut niveau de la taxation fédérale paralyse ses projets de développement. Il est anormal en effet que l'essor industriel soit enrayé alors que les recherches scientifiques ont atteint un point de développement inconnu dans le passé. Les hommes de science découvrent pour l'industrie des horizons illimités pour l'économie de demain: l'énergie atomique, l'aviation à réaction, la télévision en couleur, les produits synthétiques dont la liste s'allonge chaque jour. Tout un monde nouveau s'ouvre dans le domaine médical avec les antibiotiques, la cortisone, etc. Devant ces perspectives, l'entreprise privée sera-t-elle paralysée par le haut niveau de la taxation? C'est là à mon avis le point névralgique de l'économie de paix et les démocraties devront résoudre ce problème si elles veulent survivre, assurer plus de débouchés pour la main-d'œuvre et faire en sorte que les peuples de la terre profitent des progrès les plus récents de la science humaine. Les esprits sérieux semblent unanimes sur ce point. Monsieur John W. Hanes, président de la Tax Foundation aux États-Unis, écrivait à ce sujet:

“Me serait-il permis de répéter qu'une réduction importante des dépenses fédérales constitue une condition préalable essentielle à une économie florissante. Un des membres de la Commission Hoover a remarqué — et j'espère que ce n'était pas une prophétie — que la victoire par la banqueroute est peut-être le but machiavélique du Kremlin. Ne serait-ce pas encore pire que par la gestion défectueuse de notre économie, dans le but inspiré par des considérations politiques de donner satisfaction à tous les intérêts égoïstes, nous mettions en banqueroute et détruisions nous-mêmes le système américain et cela sans l'aide de Moscou.

Comme un autre membre de la Commission Hoover l'a déclaré: “un gouvernement résolu à restreindre ses dépenses est une nécessité vitale. Si le gouvernement dépense, comme il le fait maintenant, une si forte proportion du revenu total de la nation, il suscitera une situation qui ne contribuera pas au bon fonctionnement d'un gouvernement responsable et de l'entreprise libre. Le gouvernement national prend trop d'envergure et graduellement les gouvernements des États et l'entreprise privée dépériront et le vide ainsi créé sera rempli par un pouvoir national centralisé. Il importe d'économiser non seulement pour réduire les impôts et pour élever le niveau de vie mais aussi pour la préservation effective de notre régime et de nos institutions.”

Dans une autre partie de son article, le professeur Hanes écrivait:

“Les contribuables américains paient actuellement environ 30% du revenu national en impôts du gouvernement fédéral, impôts des États et impôts locaux. La déflation qui s'est produite cette année à laquelle est venu s'ajouter l'enthousiasme grandissant de l'administration pour le “Welfare State” et les dépenses qu'il entraîne, se traduira peut-être par une hausse graduelle des impôts jusqu'au point où un désastre s'ensuivra.

Dans ces conditions, j'espère qu'avant qu'il ne soit trop tard nous examinerons de nouveau le problème dans son ensemble. Il est indispensable que nous prenions le temps nécessaire pour considérer attentivement nos programmes de taxation et de dépenses, pour établir des principes fondamentaux de politique fiscale et pour découvrir la mesure dans laquelle ces principes sont ou ne sont pas appliqués dans nos programmes fiscaux.

Du point de vue de l'homme d'affaires, la situation est critique. Les incertitudes fiscales viennent de budgets non équilibrés, de la menace de taxes plus élevées et d'un grand nombre de nouveaux programmes de dépenses.

Comme l'ancien secrétaire d'état, M. James F. Byrnes, l'a si bien dit en juin dernier: "le niveau des affaires est étroitement lié à la stabilité de la politique fiscale du gouvernement. Quand existent des doutes et des craintes concernant notre politique fiscale, l'entreprise privée met au rancart ses programmes d'expansion, les marchands n'achètent qu'au jour le jour et la prudence oblige les individus à n'acheter que le strict nécessaire. Le chômage en est la conséquence et le Trésor ne peut fournir suffisamment d'occasions d'emploi pour secourir tous ceux qui tombent en chômage."

Le rapport annuel de la maison Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Beane de New-York donne pour sa part le point de vue de l'entreprise privée sur la situation:

"A moins que ne soient éliminées de notre législation fiscale certaines formes de discrimination qui frappent l'épargne privée, les ressources et les efforts conjoints du monde financier ne suffiront peut-être pas pour faire face à de telles responsabilités. Par exemple, l'imposition injustifiée des profits en capital et la double imposition des dividendes des corporations entravent sérieusement le placement de nouveaux capitaux."

Aucun autre pays au monde ne pénalise ainsi les placements de capitaux. Même à l'époque où le gouvernement travailliste était au pouvoir, la Grande-Bretagne n'imposait pas les profits de capital et elle a toujours accordé aux actionnaires un crédit sur les dividendes pour tenir compte des impôts acquittés par les corporations."

Dans son allocution à l'Assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Royale du Canada, M. James Muir parlait dans le même sens:

"De nos jours, l'augmentation du revenu et des taxes de succession nous a procuré un degré d'égalité qui était inconnu il y a à peine quelques générations. Nous en sommes ainsi arrivés à un résultat fort enviable, c'est-à-dire que nous avons relevé le niveau social d'une foule de gens. Mais malheureusement, nous avons aussi découragé, dans une certaine mesure, l'esprit d'initiative à produire. En d'autres termes, de lourdes taxes imposées dans le but d'atteindre à l'égalité peuvent, en définitive, créer l'égalité dans la pauvreté et non l'égalité dans la richesse."

Au Canada, les impôts absorbent environ 30% du revenu national. Pour 1953, d'après les statistiques fédérales (Comptes nationaux du Canada, 1950-1953) 29.8% du revenu national net a été absorbé par l'impôt. Le gouvernement fédéral s'empare de 73.8% des impôts, alors que les dix provinces canadiennes et les milliers de municipalités et commissions scolaires se partagent le reste, soit 26.2%. Nous comprenons les lourdes responsabilités du gouvernement fédéral, mais il est permis de se demander si le double emploi des fonds publics dans le domaine de la juridiction provinciale ne contribue pas à augmenter le fardeau du contribuable.

Lors de son discours sur le budget en 1943, le Chancelier de l'Échiquier déclarait que le niveau de la taxation signifiait que sur les 9 milliards de livres sterling du revenu national du peuple anglais, 3 milliards retournaient à l'État. Cette proportion, ajoutait-il, ne peut être dépassée sans danger. Le prélèvement des impôts peut se transformer durant les années de guerre en une pression fiscale qui ne laisse aux contribuables que l'argent nécessaire pour les dépenses indispensables. La taxation en temps de guerre était en réalité une pression de cette nature. Normalement, en temps de paix, cette pression fiscale doit desserrer son étreinte pour permettre aux contribuables de se procurer, non seulement les objets indispensables, mais même les objets de luxe, sans les

empêcher de pratiquer l'épargne. En réalité, nous traversons une période d'économie de paix et nous supportons la pression fiscale d'une économie de guerre, parce que le tiers du revenu national retourne à l'État. Qu'arriverait-il si par malheur un pays comme le nôtre devait supporter le coût d'une nouvelle guerre totale? Faudrait-il que l'État, pour gagner la guerre, enlève aux citoyens le privilège de se procurer les biens indispensables à la vie?

Le moment ne serait-il pas venu pour le gouvernement fédéral de chercher à dégrever le fardeau du contribuable canadien et d'essayer de l'encourager davantage à placer ses épargnes, soit dans les obligations, soit dans les actions de l'entreprise privée? Les partisans de la théorie de l'embauchage intégral sont d'opinion que le gouvernement doit être capable de contrôler les mouvements de la main-d'oeuvre, en augmentant ou en diminuant, selon le cas, les travaux d'une nature permanente. A l'heure actuelle, pour accroître le marché de la main-d'oeuvre, il faudrait que les travaux de cette nature augmentent. Si cette augmentation n'est pas assurée par l'entreprise privée, elle devra l'être par les gouvernements. Serait-il juste pour l'économie de notre pays d'abandonner tout le poids du problème aux gouvernements, alors que l'entreprise privée pourrait peut-être lui apporter une collaboration encore plus importante.

Ces commentaires ne veulent pas être une critique à l'adresse des autorités fédérales. Ils ne sont destinés qu'à souligner certains faits qui ébranlent fortement, à mon avis, les théories des économistes qui semblent vouloir inspirer toute la politique du pays. Les théories de ces économistes, vous les trouverez, par exemple, dans le rapport Rowell-Sirois et constaterez vous-mêmes, après avoir examiné la situation actuelle, jusqu'à quel point, elles ont été renversées par la réalité. Dans une causerie intitulée: "Le budget et l'entreprise privée", M. Harley-L. Lutz déclare:

"Les principes élémentaires d'ordre économique que soulève la question de l'imposition et des dépenses gouvernementales ont été fréquemment exposés, mais ils continuent à donner lieu à des malentendus et à des interprétations erronées. Tout d'abord, le gouvernement ne peut dépenser que ce qu'il perçoit du peuple. L'imposition constitue un transfert de revenus du citoyen au gouvernement et le mouvement de fonds qui résulte des dépenses d'un gouvernement à même les revenus qu'il perçoit, ne représente que le mouvement de fonds qui aurait résulté des dépenses faites par les particuliers si leur revenu ne leur avait pas été soustrait par l'imposition.

L'erreur de l'argument des dépenses gouvernementales consiste dans l'assertion ou l'insinuation qu'en s'emparant des revenus des particuliers et en les dépensant, le gouvernement crée de l'emploi et un revenu supplémentaire, ce qui ne se produirait pas si les citoyens conservaient et dépensaient leurs propres revenus. Dans la mesure où des emprunts bancaires n'ajoutent rien aux fonds dont dispose le gouvernement, l'imposition et les dépenses mises ensemble ne constituent qu'un processus de transfert qui n'ajoute rien au total d'ensemble qu'aurait représenté l'utilisation des fonds par les particuliers."

Pour le placement de ses fonds disponibles, le capitaliste ou l'épargnant a le choix entre l'achat d'actions à revenu variable ou d'obligations comportant un intérêt fixé d'avance: dans le premier cas il devient un des co-propriétaires de l'entreprise avec tous les risques et les avantages que comporte une telle situation et dans le second cas, il prête à un gouvernement ou à une entreprise son argent qui lui est remboursé à l'échéance de l'émission. Ces deux formés de placement subissent les influences qui peuvent gouverner le monde économique. Si un contribuable avait placé en 1940 une somme de \$10,000 en obligations, soit canadiennes, soit américaines avec échéance en 1954, il aurait

retiré en réalité \$5,000, parce que l'argent ne vaut aujourd'hui que la moitié de ce qu'il valait en 1940. Si le même contribuable avait placé un montant analogue en actions, il aurait retiré en 1954, sans tenir compte de la dépréciation de la monnaie, s'il avait placé son argent en actions de la Canada Cement Company, un montant de \$469,953, soit une augmentation de 4,600%; il aurait retiré, en actions de l'Aluminum Company of Canada, \$87,500, soit une augmentation de 775%; il aurait retiré, en actions de la Bell Telephone Company of Canada \$13,937, soit une augmentation de 39%. Ces exemples sont choisis évidemment parmi les valeurs des entreprises qui ont bénéficié d'un développement exceptionnel depuis la dernière guerre. La valeur de ces actions est susceptible de dépréciation advenant une crise économique, alors que dans le cas des obligations, la valeur en argent demeure toujours la même.

Les partisans du contrôle de l'économie ont si fortement influencé l'opinion publique, qu'il est de plus en plus grand le nombre de ceux qui croient à l'improbabilité d'une nouvelle crise économique. L'élément risque a tendance à disparaître pour les actions de compagnies de premier ordre et certains acheteurs se demandent donc si dans l'économie actuelle le risque ne se trouve pas du côté des obligations. Dans une économie où la valeur de l'argent décroît, ce sont les porteurs d'obligations qui en souffrent. Le *Financial Post* du 27 novembre 1954 publiait des statistiques pour démontrer qu'aujourd'hui les fonds des universités américaines étaient placés pour plus de la moitié dans des actions, alors qu'autrefois la totalité servait à l'achat d'obligations. Ces faits démontrent que les administrateurs semblent avoir une confiance plus grande dans les actions de premier ordre que dans les obligations.

Comme explication de ce phénomène, nous pouvons citer ce que publiait le *New York Times* du 21 novembre 1954:

"Le placement des capitaux pose un dilemme dans l'économie d'après-guerre puisque les revenus, jusqu'à concurrence de 92% du revenu net des personnes et jusqu'à concurrence de 52% du revenu net des corporations, sont susceptibles d'être confisqués par le Trésor en vertu de la législation fiscale. La tendance qui s'accroît et qui tend à placer les capitaux dont les revenus sont sujets à l'imposition dans des actions de compagnies en voie de plein développement, représente la lutte du capital pour l'existence, dans le but d'assurer plus sa survivance que sa sécurité.

Jusqu'à un certain point cette tendance s'inspire de principes analogues à la loi de Gresham. Tout comme le mauvais argent tend à faire sortir le bon de la circulation lorsque la monnaie du pays est dépréciée, ainsi lorsque l'imposition menace les revenus, le capitaliste est par là même encouragé à renoncer au revenu de ses placements s'il peut se procurer des actions de compagnies dont le développement pourrait offrir une compensation pour les prélèvements massifs du percepteur."

Il est maintenant admis que le haut niveau de la taxation fédérale a pour effet de diminuer la capacité de production. Le travailleur lui-même refuse parfois du travail supplémentaire parce qu'une partie trop importante de ses gains sera absorbée par le fisc. Au lieu d'une confiscation partielle de leurs intérêts et d'une dépréciation possible de leur capital dans le cas des obligations, nombre de personnes préfèrent placer leurs épargnes dans les actions parce qu'elles espèrent que la hausse des valeurs compensera pour les profits qu'elles sont appelées à verser à l'impôt.

Aux États-Unis, le régime de la taxation sur les intérêts et les capitaux est différent du nôtre. Les intérêts sur les obligations des gouvernements et

des municipalités à l'exception des obligations fédérales ne sont pas taxables, mais les profits en bourse (profits de capital) sont taxables à un taux qui ne dépasse pas 26%, après une période de six mois. Cette année cependant, l'État a accordé une exemption pour le premier \$50 et un soulagement de 4% sur l'excédent, lorsqu'il s'agit d'un profit réalisé dans un délai de six mois. Pour les raisons que j'ai signalées, les actions de certaines compagnies très solides jouissent actuellement d'une si grande vogue auprès des épargnants et des capitalistes et ont subi une si forte hausse en ces dernières années que le rendement des actions de corporations telles que l'Aluminum Company of America, la Corning Glass Company, Johnson and Johnson et la Minnesota Mining and Manufacturing Company est tombé à un niveau inférieur à celui des obligations à long terme du gouvernement fédéral des États-Unis, bien que celles-ci soient exemptes d'impôt. Une telle situation ne nous paraît guère normale. Les actions de ces compagnies ont un rendement de 2¾%, alors que les obligations dont l'échéance est fixée à 1983 comportent un coupon de 3¼%. Il est anormal, à mon avis, qu'un gouvernement ne puisse pas emprunter à d'aussi bonnes conditions que les entreprises privées.

Au Canada, la situation des obligations gouvernementales vis-à-vis l'impôt n'est pas aussi favorable qu'aux États-Unis. L'intérêt sur les obligations est toujours taxable. Les profits réalisés à la bourse ne sont pas sujets à la taxation parce qu'ils sont considérés comme profits de capital. Les dividendes sont aussi taxables, mais afin d'éviter la double taxation, le fisc leur accorde un soulagement de 20%. Il est donc compréhensible que dans les circonstances actuelles l'argent a tendance à se diriger beaucoup plus vers l'achat d'actions que vers celui d'obligations. D'autre part, certaines entreprises privées peuvent se financer à meilleur compte que certains gouvernements. S'il existait un équilibre entre les deux formes de placements, les obligations rencontreraient probablement plus de faveur sur le marché et leur taux d'intérêt serait plus bas. Une nouvelle crise amènerait des répercussions économiques beaucoup plus profondes qu'en 1930, même si personne ne la souhaite ou si personne n'y croit. Il faudrait, à mon avis, reviser certaines notions qui gouvernent aujourd'hui le commerce des valeurs mobilières, car si le public s'éloigne du marché des obligations, ce sont les gouvernements, les corps publics comme les corporations municipales et les commissions scolaires qui seraient les premiers à en souffrir.

Une étude très approfondie de la situation économique actuelle pourrait conduire à des modifications du système de taxation vis-à-vis les intérêts sur les obligations et vis-à-vis les dividendes sur les actions. Une meilleure délimitation des pouvoirs de taxation entre le gouvernement fédéral et les provinces canadiennes, que le Premier Ministre du Québec a toujours réclamée, aiderait certainement au rétablissement d'un meilleur équilibre dans ce domaine. Nous pourrions faire nôtres ces paroles du président Eisenhower dans son message annuel sur l'état de l'union, le 6 janvier 1955:

“Les aspirations de la plupart de nos concitoyens peuvent être mieux satisfaites par leur propre entreprise et initiative, sans l'intervention du gouvernement. Notre administration s'est donc inspirée de deux règles très simples: d'abord, dans ce domaine, le gouvernement fédéral ne devrait assumer une tâche essentielle que lorsque celle-ci ne peut être autrement accomplie d'une manière adéquate, en second lieu en accomplissant cette tâche, le gouvernement ne devrait pas porter atteinte au respect de soi-même, à la liberté et à l'initiative de l'individu. Tant que ces deux règles seront observées, le gouvernement peut et

doit faire entièrement face à ses obligations sans créer une population servile ou une bureaucratie autoritaire."

Espérons qu'à la prochaine conférence fédérale-provinciale, une solution plus juste sera trouvée pour les provinces et les municipalités.

II

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Le règlement temporaire du différend suscité par l'institution d'un impôt sur le revenu dans la province est un premier pas vers l'amélioration du régime de taxation au Canada, c'est-à-dire de l'équilibre entre les sources de revenu et les obligations imposées aux pouvoirs publics par la constitution canadienne. Il est donc permis d'espérer que dans un avenir prochain notre province pourra plus facilement remplir sa mission politique et sociale.

L'enquête de la Commission Tremblay a donné l'opportunité à l'immense majorité de nos organisations professionnelles d'étudier très sérieusement les relations financières du gouvernement fédéral avec les provinces, en regard des intérêts essentiels du Québec. L'opinion publique est mieux éclairée, car ces échanges de vues assurent une meilleure compréhension du passé et une analyse plus intelligente de nos perspectives d'avenir. Il y a évidemment diversité d'opinion sur nombre de problèmes secondaires, mais sur les questions primordiales, l'opinion publique semble unanime, malgré les divergences de culture, de langue et de religion. Ce n'est pas le rôle du gouvernement de tirer des conclusions en marge des suggestions soumises à la Commission Tremblay. Je ne vous cache pas cependant tout l'intérêt qu'a suscité le mémoire de l'Institut des Comptables Agréés présenté par monsieur James C. Thompson, C.A. Monsieur Thompson avait été attaché à la Commission Rowell-Sirois à titre d'expert financier, après avoir été chargé en 1939, par le gouvernement Godbout, d'étudier la situation financière du Québec. Fait intéressant, M. l'Orateur, le mémoire de l'Institut des Comptables Agréés souligne que le gouvernement fédéral devrait mettre fin aux ententes financières actuelles, dès leur expiration en 1957. Voici les premières recommandations de ce mémoire :

"1. En principe, le gouvernement fédéral ne devrait pas prélever de revenus des résidents d'une province déterminée en vue de redistribuer ces revenus au gouvernement de cette province, pour lui permettre d'acquitter le coût des services dont ce gouvernement provincial est responsable.

2. Lorsqu'un gouvernement provincial est capable de prélever des revenus suffisants pour acquitter le coût des services publics provinciaux, ces revenus devraient être perçus directement de ses propres habitants."

Ai-je besoin de rappeler que l'enquête de la Commission Rowell-Sirois sur les relations financières entre le gouvernement fédéral et les provinces avait été demandée par les provinces de l'Ouest, dans le but de trouver une solution aux difficultés financières où les avait plongées la crise économique de 1929. Incapables de faire face à leurs obligations, elles devaient compter sur les subventions du pouvoir fédéral. Or, si nous analysons maintenant leur situation financière, nous constatons qu'elle n'est plus en 1955 ce qu'elle était en 1937. La légende des provinces pauvres se dissipe au souffle du progrès. L'Alberta, grâce à ses ressources pétrolifères, a complètement modifié son

économie en l'espace de dix ans et ses nouveaux revenus l'ont aidée à réduire sensiblement le montant de sa dette. La Saskatchewan et le Manitoba, grâce à des découvertes minières, prennent elles aussi un essor nouveau. Il reste le cas des Maritimes. Personne ne s'objectera à ce que le gouvernement fédéral leur accorde une attention particulière. Nous croyons cependant que les gisements de zinc et de cuivre de la région de Bathurst pourront modifier profondément, d'ici quelques années, l'économie du Nouveau-Brunswick. Quoiqu'il en soit, les attributions du pouvoir fédéral, tout comme celles des gouvernements provinciaux, sont suffisamment lourdes pour les engager à demeurer dans leur domaine respectif.

Ces faits prouvent que les économistes de 1939 ont été incapables de prévoir tous les facteurs qui ont modifié depuis l'économie canadienne. C'est pourquoi je me sens sur un terrain plus solide devant les enseignements de l'histoire et les leçons des hommes politiques du passé, qu'en face des théories de jeunes économistes qui viennent à peine de quitter les bancs des universités. L'étude des faits, l'expérience de la vie, permettent à l'homme politique d'obtenir des opinions plus réalistes sur le bien-être matériel de la population.

En résumé, l'analyse de la situation, à l'heure présente, prouve que les recommandations du rapport Rowell-Sirois semblent démodées. En d'autres termes, les faits sont modifiés et ils ne peuvent justifier les mêmes conclusions. Les tendances centralisatrices demeurent, mais leur forme varie avec les années. Cette affirmation est la conclusion de la controverse entre le professeur H. F. Angus, doyen de l'École des Gradués de l'Université de la Colombie canadienne et monsieur Norman MacKenzie, président de la même université. Le premier était membre de la Commission Rowell-Sirois et le second était membre de la Commission Massey. La différence de pensée entre les deux indique toute la distance parcourue par les théoriciens de la centralisation en l'espace de quinze ans. Le 26 octobre 1954, le professeur Angus publiait dans le journal des étudiants de la Colombie canadienne, "The Ubysey", son opinion sur la controverse entre le gouvernement fédéral et la province de Québec en matière d'assistance aux universités. Voici ce qu'il écrivait :

"Au cours de la deuxième année, le gouvernement de Québec a refusé la subvention, tout comme il avait refusé de participer aux ententes fiscales; il acceptait ainsi un sacrifice financier pour la sauvegarde de l'autonomie provinciale. Les universités de la province ne pouvaient ainsi recevoir l'aide qu'elles espéraient. La Législature de Québec, dont la contribution aux universités n'avait pas été jusque là très importante, a décidé de leur venir en aide. Le sacrifice pour le maintien de l'autonomie ne serait pas supporté par les universités mais par les contribuables...

Il n'y avait rien d'illégal ou d'anti-constitutionnel dans la décision prise par le Québec.

Sur la question de principe, il ne peut y avoir de compromis. Il n'y a que deux alternatives. Ou bien un gouvernement provincial reçoit ses revenus sans aucune condition et (sur les questions qui, au point de vue constitutionnel, sont de son ressort exclusif) décide comment les dépenser; ou bien, il permet au gouvernement fédéral "d'acheter le contrôle", pour citer l'expression en usage aux États-Unis. Neuf provinces ont accepté le plat de lentilles. Québec a refusé de vendre son droit d'aînesse. Si la question se pose sur un terrain plus étendu — si par exemple des octrois fédéraux sont destinés à l'enseignement secondaire ou primaire — cette question de principe peut prendre d'importantes proportions et avoir des répercussions sur l'essence même du fédéralisme canadien."

Le 23 novembre, le président Norman MacKenzie donnait à son tour son point de vue sur le problème:

“La Constitution de 1867 prescrit à l'article 93 que “dans et pour chaque province, la législature (de cette province) pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation.” L'article édicte en détail certaines dispositions spéciales et limitées concernant les “écoles”. J'estime pour ma part que les Pères de la Confédération, en rédigeant ce texte, visaient les “écoles”, c'est-à-dire l'“éducation” à ce niveau seulement.

Je ne crois pas qu'il leur soit venu à l'esprit de couvrir le cas des universités ainsi que celui des autres institutions telles que les églises, les journaux, etc., qui, directement ou indirectement “éduquent” en fait le peuple. A l'époque de la Confédération, la plupart de nos universités étaient fondées; elles avaient été organisées par les groupements religieux ou leur étaient affiliées. Certaines avaient même reçu une charte de Sa Majesté la Reine Victoria ou de souverains précédents.

De convenir ou d'admettre que l'article 93 de la Constitution de 1867 donne aux provinces une juridiction exclusive en matière d'éducation dans toutes ses formes constitue, à mon avis, un principe dangereux parce que, dans son sens le plus large, l'éducation comprend toutes les influences qui façonnent, moulent et influencent les êtres humains.”

En résumé, le professeur Angus souligne que les recommandations de la Commission Massey, en ce qui concerne l'éducation, dépassent de beaucoup la pensée des membres de la Commission Rowell-Sirois. L'éducation est à son avis l'une des obligations principales du gouvernement des provinces. La Commission Rowell-Sirois avait recommandé au gouvernement fédéral de donner des subventions aux gouvernements provinciaux, mais sans en indiquer l'emploi. La Commission Massey fait une recommandation analogue, mais elle précise que telles subventions accordées aux provinces doivent servir à l'éducation et place ainsi sur les épaules du gouvernement fédéral une responsabilité de juridiction provinciale. D'ailleurs, les hommes politiques canadiens semblent se rendre compte, beaucoup mieux qu'il y a quinze ans, de toute la portée et de toutes les conséquences du mouvement centralisateur. Voyez par exemple, M. l'Orateur, ce que disait en novembre 1954 le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration, l'honorable John Whitney Pickersgill, devant la Chambre de Commerce de Rouyn-Noranda:

“Nous devons trouver des moyens qui satisferont les désirs de la population du Québec et des autres provinces, tout en sauvegardant leur autonomie, et qui assureront en même temps le genre de distribution du revenu national au gouvernement des provinces moins fortunées pour qu'elles fournissent à leurs citoyens les services auxquels ont droit tous les citoyens canadiens.”

Quelques semaines auparavant, il avait, à St. Catharines, Ontario, exprimé un point de vue diamétralement opposé à celui de la Commission Massey:

“Il est essentiel, disait-il, au maintien du gouvernement responsable et de nos institutions représentatives que les provinces et les municipalités, aussi bien que le gouvernement fédéral, exercent des fonctions importantes pour lesquelles chacun doit assumer la responsabilité totale . . .

A mon avis, ce serait un mal pour le parlement de voter de grandes sommes d'argent pour n'importe laquelle de ces fins (aide fédérale pour l'éducation élémentaire ou secondaire) sans exercer un contrôle sur la façon dont ces subsides seraient utilisés. Et si nous essayons d'exercer un contrôle sur l'utilisation des subsides, nous empiéterons alors sur la juridiction provinciale dans le domaine de l'éducation.”

Et voilà maintenant que la semaine dernière, le 24 janvier 1955, l'honorable Henry Davies Hicks, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, déclarait, devant le Canadian Club de Toronto :

"Il se peut que l'État unitaire soit le régime qui convienne au Canada. Mais je ne suis pas de cet avis. Je m'oppose, avec raison, je crois, à la manière dont on tolère que s'accroisse la tendance à l'État unitaire. Si elle continue, nous aurons perdu le régime fédéral, faute de le défendre, et nous aurons créé un État unitaire sans que le peuple canadien ait eu la chance de décider si c'est opportun..."

En d'autres termes, de nombreux domaines, qui, dans la plupart des cas, sont réservés aux provinces d'après la tradition et la constitution sont maintenant soumis à la participation et à l'assistance du gouvernement central."

De pareilles déclarations, la disparition de la légende des provinces pauvres, de même que l'augmentation graduelle des obligations provinciales semblent signifier un recul pour la théorie centralisatrice au Canada. Ne devons-nous pas, M. l'Orateur, nous en réjouir et souhaiter un retour complet à la théorie des Pères de la Confédération.

J'ai eu l'occasion de souligner dans mes discours antérieurs sur le budget la résistance manifestée dans certaines grandes fédérations à la centralisation des pouvoirs, notamment aux États-Unis, en Australie et en Suisse. Au cours de la dernière guerre, les tentatives de centralisation fédérale se sont multipliées dans ces pays, comme au Canada.

Je n'ai jamais compris le silence qui entoure la lutte intense menée par le président Eisenhower contre la centralisation aux États-Unis. Au cours de la campagne présidentielle de 1952, Eisenhower s'est constitué le champion des droits des États et l'adversaire de la centralisation. Je me permets de citer certains extraits de ses discours. Le 15 septembre 1952, à Ottawa, dans l'état de l'Illinois, il disait :

"Au lieu de saper ces libertés par de plus larges mesures de centralisation à Washington, l'Amérique mérite un gouvernement qui s'efforce de maintenir la décentralisation des pouvoirs, de respecter et de conserver les pouvoirs des États, des communautés, des familles et des individus. Évitez d'enrégimenter les cultivateurs, de réglementer l'instruction, le choix des écoles, le genre de travail que nous accomplissons, ramenons au plus bas point possible la régimentation dans tous les domaines de notre vie économique."

Parlant à Kansas City quatre jours plus tard, il déclarait :

"Le parti républicain désire renforcer le gouvernement au niveau de l'État et au niveau local — à un niveau plus rapproché du peuple."

Le 22 octobre, répondant à un journaliste, il disait :

"En ce qui concerne les droits des États, je me suis engagé à favoriser la décentralisation et la diffusion des pouvoirs — conformément aux dispositions de la Constitution — presque chaque jour et certainement chaque semaine depuis que j'ai quitté l'armée en 1948."

Le 20 septembre 1952, à St-Louis, Missouri, il ajoutait :

"Ces objectifs constitueront les buts immédiats que nous visons pour le gouvernement des États-Unis: . . . de décentraliser: ceci revient à dire une administration résolue à rapprocher effectivement le gouvernement du peuple. Cette attitude exprime aussi notre profonde croyance que le peuple peut agir plus sagement dans son propre intérêt qu'un bureaucrate éloigné de mille milles."

Il est bien important de signaler, M. l'Orateur, qu'en assumant la présidence de la grande république américaine, le général Eisenhower a recommandé la création d'une commission appelée "Commission on Inter-Governmental Relations" avec mission d'étudier la question complexe de l'ingérence du fédéral dans le domaine de la juridiction des États. Son objet était d'établir une ligne de démarcation logique entre les fonctions et responsabilités du gouvernement fédéral et du gouvernement des États. La Commission doit soumettre son rapport final au président, le 1er mars prochain. Je m'imagine que ce rapport sera d'un intérêt capital pour tous ceux qui s'opposent à la centralisation des pouvoirs fédéraux au détriment de ceux des États.

Dans son discours sur l'état de l'Union, le 2 février 1953, le président Eisenhower a réaffirmé sa foi profonde dans la décentralisation.

"Le régime le mieux approprié, dit-il, pour l'exploitation des ressources naturelles de l'Amérique ne procédera pas d'une subordination exclusive à la bureaucratie fédérale . . .

Depuis longtemps j'estime qu'il importe de clarifier les responsabilités respectives des gouvernements des États et du gouvernement fédéral dans de nombreux domaines. Le gouvernement fédéral a assumé une variété de plus en plus grande d'attributions, dont plusieurs trouvent leur origine dans le gouvernement des États et font double emploi avec celles qu'ils exercent."

Cette citation ne nous rappelle-t-elle pas, M. l'Orateur, l'exposé magistral du Premier Ministre, lors de la conférence fédérale-provinciale de 1946.

Dans un autre discours prononcé au Congrès, le 30 mars 1953, Eisenhower déclarait:

"Il importe maintenant de passer en revue et d'analyser avec prudence et clairvoyance, les rôles respectifs du gouvernement fédéral, des gouvernements des États et des gouvernements locaux. Dans plusieurs cas et surtout pendant les vingt dernières années, le gouvernement fédéral a empiété sur des domaines qui, en vertu de notre Constitution, relèvent de la responsabilité des gouvernements des États et des gouvernements locaux. Cette tendance a eu pour effet de porter atteinte aux responsabilités des gouvernements locaux. Elle a abouti au double emploi et au gaspillage. Le moment est venu de soulager le peuple de la nécessité d'acquitter des impôts sur les impôts."

Le 22 mai 1953, le président Eisenhower faisait une déclaration importante à l'occasion de son approbation de la loi rétrocédant aux états leurs droits historiques concernant les gisements submergés;

"Comme je l'ai dit maintes fois, je déplore les empiètements fédéraux sur les droits et les attributions des États et je m'y opposerai en toutes circonstances. La reconnaissance des revendications des États en ce qui concerne ces régions est en harmonie avec les principes fondamentaux d'honnêteté et de justice."

Dans une autre circonstance, le 16 juin 1954, à la convention de l'Association des Épiciers en détail, à Washington, le Président Eisenhower disait:

"N'oublions pas ceci: lorsque nous étudions notre constitution, nous constatons que tous les pouvoirs non spécifiquement assignés au gouvernement fédéral sont réservés aux États et au peuple. Ces dispositions peuvent être méticuleusement observées, mais si par le recours aux pouvoirs en matière d'imposition nous soustrayons aux États et aux municipalités tous les revenus disponibles, comment ces États et ces municipalités pourront-ils se procurer les fonds nécessaires pour exercer leurs légitimes fonctions?"

En d'autres termes, l'utilisation même sage des pouvoirs en matière d'imposition, aura pour résultat la centralisation de l'autorité et la subordination des États au gouvernement central. Nous essayons de modifier et de transformer cette orientation qui fut celle du passé."

Le 22 septembre 1954, à l'occasion de l'inauguration d'un aéroport municipal à Missoula, Montana, le président Eisenhower déclarait:

"Ceci m'amène à la politique fondamentale suivie par la présente administration à Washington. C'est notre profonde conviction que chaque citoyen des États-Unis a un rôle à jouer pour maintenir la grandeur de notre pays, que nous ne devons pas être soumis à la tutelle d'un régime fédéral centralisé, que le régime fédéral a été institué par le peuple pour lui venir en aide dans toutes les circonstances nécessaires, mais que chaque citoyen est par lui-même mieux qualifié pour protéger ses propres intérêts que ne l'est le bureaucrate installé, loin de lui, à Washington."

Dans une autre allocution prononcée devant le Columbia Republican Club, à Indianapolis, Indiana, le 15 octobre 1954, Eisenhower disait:

"Dans la campagne de 1952, nous nous sommes engagés dans une voie qui représente nos intimes aspirations. Nous estimions que le gouvernement fédéral pénétrait trop profondément dans nos propres vies, dans la vie de nos villes, de nos États et souvent même de nos familles et s'immisçait certainement trop dans nos affaires. Nous avons essayé de modifier cette orientation. La nouvelle orientation à son début est remplie de promesses. Les réalisations du 83e Congrès, lorsque nos descendants les regarderont avec un peu moins de parti-pris qu'à l'heure actuelle, feront l'objet, permettez-moi de le dire, de l'appréciation suivante: "Voilà un Congrès dont l'Amérique aurait dû être fière. Et dans mon opinion, nos contemporains en sont déjà fiers."

A la conférence des maires, à Washington, le 2 décembre 1954, Eisenhower ajoutait:

"Il y a une raison particulière pour laquelle je suis toujours si heureux de rencontrer des maires, c'est parce que vous représentez si typiquement un de ces principes de gouvernement auxquels je suis si fermement attaché: la décentralisation.

J'estime que la centralisation de l'autorité et des responsabilités constitue une conception erronée à bien des points de vue et j'ai souvent été frappé par cette remarque d'un sage: "La centralisation est un refuge de la peur".

Et plus je pense à ces mots, mieux je comprends ce que ce sage avait dans l'esprit et plus je suis convaincu qu'il avait entièrement raison.

Nous centralisons en nous-mêmes, en un individu, en une autorité, parce que nous craignons que ceux qui nous sont associés — que nous avons souvent choisis — soient incapables de porter leurs responsabilités. Et ainsi nous créons des entraves au progrès en raison de l'impossibilité pour un individu ou un organisme gouvernemental d'accomplir toutes les tâches nécessaires au bien-être du peuple."

Enfin, à l'occasion de l'inauguration du grand barrage McNary, à Walla Walla, le 23 septembre 1954, le président Eisenhower, dans une remarquable allocution, résume son attitude à l'égard de la centralisation fédérale:

"Il n'entre pas dans les véritables attributions fédérales d'essayer de faire face à tous les besoins de notre peuple en énergie électrique. Le gouvernement fédéral ne devrait pas plus s'y employer que d'assumer la responsabilité de fournir au peuple toute son eau potable, sa nourriture, son logement et son transport.

Les efforts vers une telle centralisation de l'autorité et de la responsabilité ont toujours pour effet de créer un cycle bien dangereux.

Entre parenthèses, me serait-il permis de signaler qu'une région qui dépendrait entièrement des fonds nationaux votés par un Congrès — un Congrès qui représente non seulement cette région mais la nation tout entière — s'exposerait souvent à ce que les fonds ainsi distribués ne suffiraient pas aux besoins locaux. Ce qui est important, toutefois, c'est que dans la mesure où le pouvoir fédéral prend plus d'emprise dans une région — et par cela je vise l'autorité et la responsabilité fédérales — les entreprises locales deviennent de plus en plus intimidées et découragées, même si les besoins d'énergie continuent d'augmenter. C'est alors qu'une plus grande intervention fédérale devient nécessaire. Une telle transformation de régions en satellites du gouvernement fédéral constitue une menace mortelle à nos libertés. L'administration de Washington, comme les dirigeants du Congrès, est fermement opposée à une croissance aussi dangereuse de la bureaucratie.

Quel que soit notre attachement aux habitudes du passé, n'oublions pas qu'il s'agit de protéger des valeurs spirituelles aussi bien que des valeurs matérielles. Avant tout, nous devons protéger la liberté et l'esprit d'indépendance de notre peuple dans nos États, nos comtés et nos cités et villes. Notre nation doit son existence même à notre ferme détermination d'assurer cette liberté. Cette détermination a entraîné vos ancêtres à s'établir dans ce territoire de l'Ouest; elle constitue non seulement la plus solide sauvegarde de nos libertés, mais aussi le facteur principal de notre prospérité nationale.

Ceux qui croient en la centralisation évitent de nous avertir qu'un monopole est toujours susceptible de mettre en danger la liberté — même lorsque ce monopole est exercé par le gouvernement. Il est curieux de signaler que les mêmes personnes qui proclament leur crainte d'un monopole privé de l'énergie électrique dans un comté, dans une ville ou dans un État s'efforcent de nous convaincre des avantages d'un énorme monopole exerçant ses tentacules sur tout le pays. Mais naturellement elles se considèrent comme les très sages administrateurs de ce monopole en sorte que tout ira bien.

Le peuple américain ne désire pas un tel monopole et n'en a pas besoin. Il ne désire pas un système qui y aboutisse. Le peuple américain sait que la pleine capacité de nos cours d'eau peut être développée au fur et à mesure des besoins, sans perdre les avantages de la responsabilité et de la participation locales.

Beaucoup d'entreprises publiques réparties à travers notre pays ont été organisées il y a bien des années par les États, les municipalités et d'autres organismes publics et ces entreprises ont donné d'excellents résultats. Dans des centaines d'autres cas, l'énergie a été et est encore fournie par l'entreprise privée qui est soumise à la réglementation de l'organisme gouvernemental compétent. Dans chaque cas, le peuple directement intéressé à ces opérations a lui-même décidé s'il était mieux servi par des organisations publiques ou privées.

En conséquence, le choix n'est pas entre l'énergie fournie par un organisme public et l'énergie fournie par une entreprise privée non soumise à un contrôle. Il faut choisir entre le monopole fédéral de l'énergie et l'énergie fournie par un organisme public ou par une institution privée réglementée; le libre choix entre ces deux dernières alternatives incombe dans chaque cas aux citoyens de chaque région et le rôle du gouvernement fédéral doit se borner à coopérer dans tous les cas où une telle coopération semble nécessaire ou désirable."

Le *New York Times* du 19 décembre 1954 annonçait que le président Eisenhower avait écrit une lettre à monsieur S. Sloan Colt, président du National Fund for Medical Education et président du Bankers Trust Company, dans laquelle il se prononçait énergiquement contre l'ingérence de l'État fédéral dans l'enseignement de la médecine. J'ai eu la curiosité de me procurer une copie de cette lettre et j'ai le plaisir de la signaler à votre attention:

Washington, le 23 novembre 1954.

“Cher M. Colt,

Je désire renouveler mes sentiments de reconnaissance envers le National Fund for Medical Education, l'American Medical Association et l'Association of American Medical Colleges, à l'occasion du Frank H. Lahey Memorial Award qu'ils m'ont décerné.

Les citoyens de notre pays sont, à juste titre, fiers des réalisations incomparables de la profession médicale de l'Amérique ainsi que du vigoureux esprit progressiste dont elle continue à faire preuve dans notre libre société. Tant que la médecine américaine demeurera libre, elle demeurera insurpassable. Cette constatation justifie pleinement la coopération que doit accorder l'entreprise privée de notre pays au développement de nos facultés de médecine. Notre peuple doit recevoir les soins médicaux appropriés; les fonds nécessaires pour assurer le progrès des études médicales doivent provenir de notre libre système d'entreprise privée ou, en cas d'insuffisance, du gouvernement fédéral. Si les autorités fédérales s'immisçaient dans ce rouage fondamental de nos institutions, elles porteraient atteinte à leur vitalité et compromettraient la position inégalée qu'elles occupent dans le monde. Je félicite donc chaudement le National Fund for Medical Education parce que les efforts qu'il a déployés apportent une contribution substantielle à la liberté et à l'indépendance de nos facultés de médecine et à la santé de notre population.

Bien à vous,

(s) Dwight D. Eisenhower.”

Ne vous semble-t-il pas, M. l'Orateur, que les nombreuses et fréquentes déclarations du président Eisenhower contre la centralisation du pouvoir fédéral se rapprochent singulièrement des déclarations sur le même sujet faites à maintes reprises par le Premier Ministre de notre province. L'une des principales caractéristiques de la politique du président Eisenhower est la défense de la liberté sous tous ses aspects et la reconnaissance des droits légitimes des états.

III

CONSIDÉRATIONS SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1955-56

Le budget, préparé à la lumière de l'expérience du passé, doit être une prévision de la prochaine année. C'est une image imparfaite, sans doute, puisqu'elle est faite par des hommes sur des réalités dont ils ne sont pas les maîtres. Que réserve à notre pays l'année 1955? Des jours de prospérité ou de dépression? Plusieurs affirment leur optimisme; cependant, d'autres, placés aux postes de commande de la vie économique, hésitent et semblent entrevoir le crépuscule des bonnes années. Peut-être sont-ils influencés par un chômage plus sérieux ou par la diminution de certains revenus agricoles causée cette année dans une partie du pays par une mauvaise température. Cependant, M. O. J. Firestone, conseiller économique au ministère du Commerce, est d'opinion “qu'il n'y a guère d'indice de changement important dans la situation économique”. M. J. K. Galbraith, professeur d'économie politique à l'université Harvard, partage le même avis. Un relevé effectué par l'université Western auprès des hommes d'affaires canadiens révèle que 61% de ceux qui ont été interrogés prévoient le maintien du niveau actuel de la production et

17% croient à une augmentation. Les pronostics des milieux financiers publiés cette semaine dans les journaux sont plus optimistes. Il importe donc, M. l'Orateur, aux gouvernements, aux hommes d'affaires, de se faire mutuelle confiance. Comme le disait un financier d'expérience, M. James Muir, président de la Banque Royale du Canada, lors de la réunion annuelle des directeurs et actionnaires de cette institution, l'année 1955 sera une année de décision — A Year of Decision. Je cite:

“Je crois que 1955, dit-il, sera une année de décision au cours de laquelle la solution que nous apporterons aux problèmes qui nous touchent de très près, aura d'énormes répercussions, en bien ou en mal, sur les années à venir.”

Il ajoutait que nous devrions:

“... nous assurer que toutes les décisions sur les mesures que nous prendrons soient conformes à un rythme approprié de progrès économique et d'expansion de l'économie dans son ensemble.”

Le gouvernement de l'Union Nationale continuera l'application d'une politique économique et sociale à la fois prudente et courageuse, afin d'assurer le maximum de bien-être à notre population. Il continuera sa collaboration à l'initiative privée. Nos prévisions budgétaires s'inspirent de cette attitude. En les consultant, M. l'Orateur, vous avez compris notre résolution d'intensifier l'aide à l'éducation et à la santé, à l'agriculture, à la colonisation, à la voirie, aussi bien que le développement de nos ressources naturelles. Tous les secteurs de la vie industrielle, tous les membres de la classe agricole, les ouvriers, les colons et les pêcheurs pourront compter sur la compréhension efficace de leurs problèmes.

Le budget soumis aux membres de la Législature, pour l'année 1955-56, prévoit des dépenses ordinaires pour un montant de \$281,105,660(1), laissant un surplus au compte ordinaire de \$50,751,540. Nous prévoyons aussi des dépenses imputables au capital pour un montant de \$50,096,000. Les revenus pour l'année 1955-56 sont évalués à la somme de \$331,857,200(2).

a) Contribution à la grandeur du Canada

Il est légitime parfois de comparer la situation du Québec à celle des autres provinces canadiennes, non pour satisfaire notre vanité, mais pour nous encourager à accroître notre contribution à la grandeur du Canada. Il est facile de découvrir les différences fondamentales qui les caractérisent. La province de Québec n'est pas une province comme les autres. Québec est par excellence le pays de la saine tolérance, de la liberté et du respect intégral des droits des minorités. Alors que j'avais l'honneur de représenter la province de Québec à Winnipeg, lors du centenaire de La Vérendrye, en 1838, j'osais dire que la fleur de l'unité canadienne ne doit pas nécessairement s'épanouir sur le tombeau de notre culture et de nos traditions françaises. Si le Québec avait été semblable aux colonies du continent nord-américain, en 1867, nous ne vivrions pas dans une fédération, mais dans un état unitaire. L'esprit de justice et de tolérance dont se sont inspirés les Pères de la Confédération demeure d'une étonnante actualité.

(1) Cf. Tableau No 5, p. 43.

(2) Cf. Tableau No 4, p. 42.

Nous sommes fiers, M. l'Orateur, des caractères distinctifs de notre province, parce qu'ils nous permettent d'apporter une contribution spécifique à l'enrichissement et à la grandeur du Canada. Dans le domaine économique, notre activité diffère nullement de celle de nos compatriotes des provinces d'expression anglaise. Elle se diversifie lorsqu'entrent en jeu les valeurs culturelles. En effet, les sociologues admettent que le "milieu physique exerce sur l'homme une action tellement pénétrante, qu'il modifie à la longue sa structure physique, son tempérament et son caractère". A la fin du régime français, écrit un publiciste, "déjà le rejeton qui poussait vigoureusement sur les bords du St-Laurent se différenciait de la souche mère," à tel point que Bougainville déplore: "Il nous semble que nous soyons d'une nation différente". Il n'est donc pas étonnant que les caractéristiques de chaque province canadienne soient différentes. Et ce sont les qualités distinctives du Canadien français qui constituent l'apport spécial de sa race à la grandeur du Canada.

L'artisan québécois traduit dans la matière un peu de sa culture et de son esprit et si les qualités essentielles de sa culture diffèrent de celles qui caractérisent l'esprit anglais, écossais ou irlandais, l'oeuvre qu'il produit est assurément différente de l'oeuvre de son compatriote de culture anglaise. Les sources d'inspiration de l'artisan québécois ne peuvent-elles pas devenir pour l'artisan d'expression anglaise un motif d'inspiration, comme l'oeuvre de l'artisan d'expression anglaise peut inspirer dans le Québec des créations nouvelles? La diffusion de la culture française ou anglaise ne peut-elle pas marquer tous les domaines de la vie artistique: musique, peinture ou littérature? Que dire également des distinctions profondes qui caractérisent nos institutions civiles et religieuses?

La véritable unité repose sur la diversité. Aujourd'hui, grâce à l'abolition des distances par l'avion, grâce à une collaboration plus étroite entre les universités, au rapprochement des élites d'expression française et anglaise, grâce à la radio et à la télévision, les deux cultures ne peuvent-elles pas s'épanouir dans une coexistence heureuse, dans une cordiale émulation, pour le plus grand bien de notre pays. Si la science moderne abolit les frontières, le respect des libertés constitutionnelles et fiscales est encore plus nécessaire pour assurer la sauvegarde de nos droits et de nos traditions et garantir au Canada tout entier l'apport de la culture française.

b) Le problème de l'éducation

Si nous voulons que notre province garde son caractère distinctif et continue sa marche en avant, nous devons assurer le progrès de l'éducation et conserver toute la richesse de notre culture. Aussi, les prévisions du département de l'Instruction publique atteignent cette année un nouveau sommet, soit \$46,569,000. A la page 52 des estimations budgétaires, vous avez vu, M. l'Orateur, une note dans laquelle j'attirais l'attention de la Chambre sur le fait que tous les montants dépensés pour l'éducation n'étaient pas inscrits au chapitre du département de l'Instruction publique. D'autres sommes sont également comprises dans le budget des départements de l'Agriculture, de la Colonisation, du Bien-Être social et de la Jeunesse, du Conseil exécutif, de l'Industrie et du Commerce, des Mines, des Pêcheries, de la Santé, du Secrétariat provincial et des Terres et Forêts. En groupant toutes les sommes destinées au progrès de l'éducation pour l'année financière prochaine, vous verrez, M. l'Orateur, que le gouvernement de l'Union Nationale lui consacre une somme de plus de \$65,000,000.

Depuis son arrivée au pouvoir en 1944, le gouvernement n'a cessé de donner à l'éducation une attention spéciale. S'intéressant d'abord à l'éducation primaire, il prit des mesures efficaces pour en favoriser la diffusion. Il était urgent de stabiliser la situation financière des commissions scolaires écrasées sous le fardeau des dettes accumulées par plusieurs années de négligence. Le gouvernement assume toutes leurs dettes, afin qu'elles puissent consacrer toutes leurs énergies au progrès de l'enseignement. Des contributions plus généreuses sont accordées aux commissions scolaires, pour faciliter la construction de nouvelles écoles.

De 1944 à 1954, le gouvernement apporta une attention toute spéciale aux institutions d'enseignement secondaire, aux écoles techniques, aux écoles d'arts et métiers, aussi bien qu'aux universités. Est-il nécessaire de souligner que l'ampleur du problème universitaire dépassait notre capacité de payer. C'est pourquoi, le Conseil exécutif décida d'avoir recours à l'impôt sur le revenu pour le solutionner. L'année 1954 marquera certes une date importante dans l'histoire de notre éducation, puisqu'elle rappelle le règlement de ce problème vital pour l'avenir de la jeunesse. Les universités du Québec qui traversaient une période de croissance, par suite de l'essor scientifique et du développement économique de la province elle-même étaient incapables de continuer avec efficacité leur rôle de formation supérieure, sans une aide plus substantielle de l'État. Le Premier Ministre, dont la clairvoyance n'est jamais en défaut, a trouvé une solution adéquate. Aussi, le principal de l'université McGill, M. Cyril James, lui rendait ce témoignage d'appréciation bien significatif, le 14 novembre 1954:

"L'histoire vous reconnaîtra, dit M. James s'adressant au Premier Ministre, comme le grand promoteur de l'éducation dans cette province. Nous ne pouvons nous empêcher d'admirer l'essor éducationnel dans le Québec. D'un bout à l'autre de la province, de nouvelles écoles s'élèvent splendides et un corps professoral d'élite donne une âme à ces immeubles modernes. Nous devons cet état de chose, affirme M. James, à la vision et au travail d'un homme, le Premier Ministre actuel. Les générations de demain lui devront une lourde dette de reconnaissance."

Quel est le citoyen du Québec, M. l'Orateur, qui n'a pas suivi avec admiration les négociations engagées par le Premier Ministre pour solutionner le problème fiscal et venir en aide aux universités? L'an dernier, en justifiant le refus du Québec de laisser l'état fédéral s'ingérer dans l'enseignement universitaire, j'ai signalé les principales conclusions de la commission d'enquête formée aux États-Unis par l'Association des universités américaines, la fondation Rockefeller et la fondation Carnegie.

Je n'insiste pas davantage sur cette question parce que le dernier mot n'a pas été prononcé et nous avons espoir que la prochaine conférence fédérale-provinciale reconnaîtra en matière fiscale, les droits légitimes des provinces. Toutefois, dès la sanction de la Loi de l'impôt sur le revenu et avant l'organisation du service de perception, le Premier Ministre prenait des mesures adéquates pour payer des subventions aux universités et aux collèges classiques pour les deux années antérieures et augmentait la contribution du gouvernement pour l'hospitalisation des pauvres dans les hôpitaux reconnus d'assistance publique.

Chacune de nos universités a donc été favorisée. Le budget de 1955-56 contient une somme de \$5,411,700 pour les universités Laval, McGill, Mont-

réal, Bishop et pour le Sir George Williams College. Voulez-vous un exemple concret de la générosité du gouvernement? Il y a dix ans, la cité universitaire de Laval n'était qu'un projet. Aujourd'hui, elle est une réalité en progrès. Les travaux de construction de l'édifice de la faculté de médecine sont commencés et, d'ici deux ans, ce pavillon s'ajoutera à ceux de la faculté de commerce et de la faculté d'arpentage et de génie forestier. Les hommes de science travailleront demain avec leurs élèves dans des salles plus spacieuses, plus hygiéniques, pourvues d'appareils scientifiques plus modernes, à une protection plus efficace de la santé publique, comme ils recherchent aujourd'hui les méthodes appropriées à une exploitation plus rationnelle de nos richesses forestières, aussi bien que de meilleures techniques pour le commerce et l'industrie. Les édifices qui s'élèvent les uns après les autres sur le site du campus universitaire, M. l'Orateur, proclament mieux que les plus éloquents discours, l'active collaboration de l'Union Nationale au progrès de l'enseignement supérieur.

Cette année, le gouvernement, soucieux de favoriser davantage la faculté des sciences de Laval, lui accorde un octroi de \$25,000 pour assurer l'organisation de la section de génie mécanique, unité nouvelle qui complète l'œuvre des sections de métallurgie, de géologie, des mines et d'électricité. De plus, la loi votée récemment pour permettre la reconstruction de l'École Polytechnique à Montréal, grâce à un subside spécial de \$6,000,000, démontre d'une façon tangible que le gouvernement de l'Union Nationale ne néglige rien pour permettre à nos universités de remplir la haute mission qui leur est dévolue.

c) La protection de la santé

Le budget du ministère de la Santé, tout comme celui de l'Instruction publique, indique une augmentation sensible sur le budget de l'année 1954-55, pour atteindre la somme de \$60,032,000. Le gouvernement a mis en œuvre, dans le domaine de la santé depuis dix ans, un programme de grande envergure et pour assurer sa mise en application, il a procédé par étapes, suivant ses revenus. Il a multiplié tout d'abord les lits d'hôpitaux dans les centres ruraux aussi bien que dans les grandes villes. Il a lutté avec efficacité contre la tuberculose, tant par des mesures préventives que par l'organisation de sanatoriums des plus modernes. Aujourd'hui, le Québec est au premier rang des provinces canadiennes pour sa contribution à la santé publique. Il a réussi à réduire considérablement le taux de la mortalité par la tuberculose. Afin de libérer d'autant les corporations municipales, il a pris à sa charge les deux-tiers des frais d'assistance publique. Enfin, il a subventionné plusieurs institutions pour faciliter l'hospitalisation des malades mentaux. La situation dans ce domaine était critique depuis plusieurs années, car les hôpitaux affectés au traitement de ces malades n'étaient pas suffisamment spacieux. Ils peuvent maintenant compter sur 1,000 nouveaux lits au Mont Providence à Montréal. D'ici peu, l'hôpital St-Michel Archange pourra recevoir 2,200 malades additionnels et l'hôpital de Saint-Ferdinand d'Halifax, 700. En outre, trois hôpitaux d'une capacité de 1,500 lits seront construits prochainement à Trois-Rivières, Sherbrooke et Joliette.

d) Lois de sécurité sociale

M. l'Orateur, qui peut aujourd'hui contester le devoir de l'État de se pencher sur les déshérités de la vie? Le gouvernement de l'Union Nationale a été, dans la province, le précurseur des lois de sécurité sociale. En effet,

dès le mois de juin 1936, l'Union Nationale, alors dans l'Opposition, a réussi à obtenir de la Législature l'adoption de la Loi des pensions de vieillesse. Elle devait quelques mois plus tard la mettre elle-même en application. C'est l'Union Nationale qui organisa le système des pensions pour les aveugles et les allocations pour les mères nécessiteuses. Cette année, elle ajoute à cette série de lois sociales une mesure destinée à assurer une pension aux personnes totalement invalides. Les invalides ont droit à notre assistance parce que leur état de santé précaire les laisse parfois à la charge de leurs parents peu fortunés ou à la charge d'étrangers. La loi nouvelle corrigera cette situation et permettra aux invalides de se procurer les biens indispensables à leur subsistance. Le budget du ministère du Bien-Être social et de la Jeunesse prévoit pour la mise en application des lois sociales, une somme totale de \$17,360,000.

e) L'activité industrielle

Depuis 1944, le gouvernement a coopéré très étroitement avec l'entreprise privée pour assurer le développement de nos ressources naturelles et pour accroître dans toute la mesure du possible l'activité économique de la province. Il a accordé spécialement une place de toute première importance à l'industrie agricole.

1° L'industrie agricole

La puissance de l'essor industriel du Québec fait oublier à certaines personnes l'importance primordiale de l'agriculture, "Pierre d'assise de notre économie". L'an dernier, les organisateurs de la Semaine Sociale de Mont-Laurier choisissaient comme thème de leurs travaux: "L'agriculture et l'immigration". Dans une lettre adressée au président des Semaines Sociales, le nouvel archevêque de Milan, Monseigneur Montini, qui fut pendant plusieurs années l'un des principaux collaborateurs de Sa Sainteté le pape Pie XII, soulignait l'importance pour un gouvernement de prendre des mesures pour embellir la vie rurale et favoriser son développement. Voici ce qu'il écrivait:

"Le Saint Père a appris avec plaisir que la 31e session des Semaines Sociales du Canada (très heureusement complétées depuis l'an dernier par une session parallèle d'expression anglaise) avait choisi pour thème le grave problème de l'établissement rural, . . . problème d'une pressante actualité pour votre patrie et sous l'un et l'autre de ses aspects; problème aussi d'une importance toute particulière pour l'Église, étant donné les multiples implications morales et religieuses qu'il suppose.

Le Créateur semble avoir voulu inscrire lui-même dans la constitution géographique du Canada le rôle que serait appelée à y jouer l'agriculture: ses immenses étendues de plaines et de forêts n'étaient-elles pas une muette invitation pour vos populations laborieuses à se dédier aux travaux du défrichage et de la culture? Et pourtant, sous l'influence de la civilisation industrielle, le Canada connaît aujourd'hui, comme tant d'autres pays, le funeste exode des campagnes vers les villes: de sorte que non seulement de vastes étendues de terre cultivable attendent encore d'être défrichées, mais même (dans certaines régions du moins) des terres d'abord cultivées ont été ensuite délaissées par leurs premiers occupants.

Cette situation n'est pas seulement dommageable à l'économie du pays, mais aussi contraire au bien-être moral et religieux des populations. Le Saint Père, qui, en maintes occasions, a dénoncé les dangers de l'entassement de grandes masses humaines dans les agglomérations urbaines, invitait naguère les agriculteurs à ne pas abdiquer la noblesse de leur profession pour venir "perdre dans la ville, qui leur réserve le plus souvent que des désillusions, les économies labo-

rieusement amassées et bien souvent la santé, les forces, la joie, l'honneur, l'âme elle-même". (Discours au congrès des agriculteurs italiens, 15 novembre 1946).

C'est vous dire toute l'importance que le Souverain Pontife attache à la question de l'établissement rural choisie comme premier thème de la présente semaine sociale."

Je suis heureux d'affirmer, M. l'Orateur, que le gouvernement de l'Union Nationale a depuis longtemps fait siennes ces lumineuses directives. Aucun pays au monde n'a fait davantage pour empêcher l'exode rural des cultivateurs, pour les encourager à demeurer sur leurs terres et leur rendre plus agréable et plus belle la vie de nos campagnes. Il a compris que la "fixation au sol constitue un élément essentiel à la formation d'une nation", et d'ailleurs, c'est la classe agricole qui a joué le rôle de premier plan dans la formation de la nation canadienne-française. "C'est le miracle des 60,000 colons français qui sont venus défricher la vallée laurentienne et qui sont les ancêtres des 8,000,000 de Canadiens français qui habitent la province de Québec ou dispersés dans les provinces canadiennes et les États-Unis."(1)

Dès son arrivée au pouvoir en 1936, le gouvernement de l'Union Nationale institua le prêt agricole qui a sauvé le cultivateur de la ruine et lui a procuré l'aide financière pour l'établissement de ses fils. Sa législation peut servir de modèle à tous les pays agricoles du monde. De 1937 à 1955, l'Office du crédit agricole a prêté aux cultivateurs, à un taux d'intérêt de 2½%, une somme de \$114,447,570. Il a contribué à consolider la situation financière de 43,680 cultivateurs.

Les octrois aux sociétés agricoles ont été multipliés, le drainage des terres intensifié. Des statistiques révèlent que 1,373 cours d'eau ont été drainés sur une longueur de 5,002 milles, soit près de deux fois la distance entre Montréal et Vancouver et 35,155 cultivateurs en ont bénéficié. La superficie de terres arables ainsi récupérée et améliorée s'étend à 839,333 acres. En 1955, une somme de \$4,415,000 sera consacrée au drainage des terres et une somme de \$1,000,000 à des travaux mécanisés sur les fermes.

Le gouvernement de l'Union Nationale a encouragé l'Union catholique des Cultivateurs dont le premier président et l'un des fondateurs a été mon dévoué collègue, l'honorable Ministre de l'Agriculture. Le gouvernement a aidé spécialement cette association professionnelle pour l'assurance de ses membres sur la vie, le feu et les accidents. Il donne gratuitement le concours du Service des assurances, pour guider et conseiller les 200 compagnies mutuelles d'assurance de paroisse. Il a accordé une généreuse assistance aux coopératives, institué un comité pour étudier les problèmes agricoles, le développement de la vie rurale en face du progrès moderne et l'application pratique de la doctrine coopérative. Les coopératives, sous l'Union Nationale, ont connu une expansion croissante, car 69,000 cultivateurs font partie à l'heure actuelle de plus de 600 coopératives agricoles.

Le gouvernement a multiplié les écoles d'agriculture. En 1935, il y avait 3 écoles supérieures et 7 écoles moyennes et régionales; aujourd'hui, il y a 18 écoles régionales. 5 des écoles moyennes de 1935 ont été reconstruites par le gouvernement.

(1) Causerie de M. Albert Rioux, à la Semaine Sociale de Mont-Laurier.

Les coopératives de crédit, c'est-à-dire les caisses populaires reçoivent depuis de nombreuses années, un octroi annuel de \$75,000 pour payer les déboursés d'un système d'inspection adéquat. Le gouvernement leur a permis, par des lois spéciales, l'exercice du commerce des assurances et il leur a, en 1945, confié une émission d'obligations sur le crédit de la province. Depuis 1945, on compte 277 caisses nouvelles avec un effectif de 402,657 nouveaux sociétaires. L'actif total des 1,139 caisses dépasse \$350,000,000.

En 1945, le gouvernement a créé l'Office de l'électrification rurale. Grâce à cette initiative bienfaisante, le gouvernement a encouragé, non seulement la formation de multiples coopératives d'électricité, mais il a engagé les compagnies d'entreprise privée à étendre leurs réseaux de distribution dans les campagnes. Les progrès ont été si rapides que plus de 72,000 fermes bénéficient aujourd'hui des avantages de l'électricité. Le gouvernement ne pouvait mieux faire pour donner aux cultivateurs du Québec le moyen d'améliorer leurs méthodes d'exploitation et leur permettre d'obtenir à leur domicile autant de confort que les ouvriers des villes.

En effet, l'industrie agricole de notre province augmente sa puissance de rendement, car elle suit de loin le mouvement de mécanisation des entreprises commerciales. Chaque année, le cultivateur du Québec consacre des sommes de plus en plus importantes à l'achat de tracteurs et d'appareils électriques destinés à suppléer au manque de main-d'œuvre agricole. Le nombre des tracteurs, qui était de moins de 2,500 en 1931, s'élevait à 31,000 en 1951; il dépasse aujourd'hui 50,000. Depuis 1945, les cultivateurs ont affecté \$23,000,000 chaque année à la mécanisation. Qui peut nier que l'électrification rurale et la mécanisation des fermes ont permis aux cultivateurs de décupler leurs énergies et d'augmenter leur puissance de rendement et leur revenu monétaire ?

Le gouvernement de l'Union Nationale, M. l'Orateur, a donné aux cultivateurs la liberté et la stabilité financières et leur a procuré les bienfaits de l'électricité. Il a intensifié le développement de la vie rurale en encourageant l'agriculture familiale. La voirie rurale a été modernisée; elle a, conséquemment, facilité le transport des produits de la ferme. Bref, aucun gouvernement n'a fait plus que le gouvernement de l'Union Nationale pour assurer la stabilité et le progrès de l'agriculture et de la colonisation et c'est pourquoi, vous verrez dans nos estimations budgétaires \$19,760,000 pour l'agriculture et, pour son complément indispensable la colonisation, \$12,243,000, soit un total de plus de \$32,000,000.

Des sociologues s'alarment en constatant l'essor prodigieux de l'industrialisation de la province et ils craignent que les fils de cultivateur délaissent la terre paternelle et se laissent attirer par le mirage des villes, mais ils devraient avoir l'esprit de justice de reconnaître qu'aucun gouvernement n'a fait davantage pour encourager l'agriculture. Et comme le disait avec raison un de nos sociologues: « L'État ne peut pas tout faire. L'État doit favoriser l'efflorescence et l'épanouissement de la vie rurale, mais il ne peut pas se substituer aux initiatives locales ».

Voilà, M. l'Orateur, les grandes lignes de notre politique agricole. Voulez-vous connaître les résultats pratiques de cette politique ? Comparez d'après les statistiques fédérales le revenu monétaire des cultivateurs de notre province par rapport au revenu monétaire des fermiers canadiens. Le revenu monétaire des cultivateurs du Québec a augmenté de 5% en 1954 par rapport à l'année

1953, alors que la valeur de la production agricole de tout le pays a diminué comparativement à l'année précédente. D'après un bulletin du Bureau fédéral de la statistique, en date du 13 janvier 1955, le revenu monétaire des cultivateurs du Québec qui était de \$387,075,000 en 1953 s'est élevé à \$408,234,000 en 1954. Les produits laitiers par exemple ont enregistré une augmentation de 3.9%, la vente du bétail, une augmentation de 12.6%, l'industrie avicole, une augmentation de 8.8%, le commerce des fruits et légumes, une augmentation de 60% et la vente des produits divers, une augmentation de 24.1%. Nous avons donc là une preuve bien évidente que la légère dépression qui s'est fait sentir au Canada en 1954 n'a heureusement pas frappé notre province.

Si nous examinons la situation du cultivateur depuis dix ans, nous arrivons aux constatations suivantes:

1° La valeur brute de la production agricole qui en 1944 était de \$292,594,000 se haussait en 1953 à \$477,343,000, soit une augmentation de 63%;

2° La valeur nette de la production agricole qui était en 1944 de \$210,245,000 s'élevait en 1953 à \$309,851,000, soit une augmentation de 47%;

3° Le revenu monétaire des cultivateurs qui était en 1944 de \$222,573,000 atteignait le sommet de \$408,234,000 en 1954, soit une augmentation de 85%.

2° Exploitation de nos ressources naturelles

Le gouvernement comprend que le développement de nos ressources naturelles doit servir à l'accroissement du bien-être de la population. Les ressources hydrauliques sont certainement les plus importantes. Le Québec développe la moitié de l'énergie électrique produite dans tout le Canada, soit 7,773,822 c.v. Les centrales actuellement en construction fourniront d'ici peu 1,500,000 nouveaux chevaux-vapeur. Cependant, la majeure partie de son potentiel d'énergie électrique évalué par les experts à 27,000,000 c.v. n'est pas encore développé. En consultant les statistiques fédérales sur les tarifs d'électricité à travers le pays, nous constatons que, dans le Québec, les taux ont diminué depuis la dernière guerre, alors que le prix de tous les services et de tous les produits a augmenté et en dépit du fait que la valeur de la monnaie a été dépréciée. En fait, le coût de la vie a augmenté de 116% durant cette période. Aujourd'hui, à l'exception de l'Alberta où les compagnies d'énergie électrique subissent la très forte concurrence des compagnies productrices de gaz et de pétrole, c'est dans le Québec que l'électricité coûte le meilleur marché. (1)

Dans le domaine de la production, l'exploitation forestière tient toujours le premier rang. L'an dernier, la valeur de ces produits s'établissait à plus d'un demi-milliard et notre province continue toujours de fournir à elle seule plus de la moitié de la fabrication totale du papier du Canada. Cette industrie est la seule dont la valeur peut se comparer avec avantage à la valeur des produits agricoles. L'industrie minière de son côté continue de s'accroître, alors que des centres importants se préparent à augmenter le total de leur production. Pour l'année 1954, la valeur de la production de nos mines atteindra \$286,000,000, comparativement à \$253,000,000 en 1953. Environ 1,700,000 tonnes de fer ont été extraites du Nouveau-Québec au cours des derniers mois de 1954. L'extraction doit augmenter graduellement jusqu'à 10,000,000 de tonnes en

(1) Cf. Tableau No 6, p. 44.

1957. Le Nouveau-Québec attire l'attention des capitalistes et d'autres projets importants sont en voie de réalisation. Monsieur Cyrus-S. Eaton, industriel américain de Cleveland, déclarait l'autre jour à un journaliste qui l'interrogeait au Lac Beauport, que l'on verra bientôt s'établir une usine pour traiter le minerai de fer dans l'Ungava. Il ajoutait que dans les laboratoires de sa compagnie des ingénieurs et des chimistes élaborent les plans nécessaires.

La production des mines de Chibougamau et de Gaspé est en plein essor et leur rendement augmentera dès que l'énergie électrique sera disponible. L'avenir de l'industrie minière s'annonce brillant car, pour les onze premiers mois de l'année 1954, le ministère des Mines a enregistré 29,208 claims contre 22,352 pour toute l'année 1953. *L'Imperial Oil Review* de décembre 1954, dans un article intitulé "Spotlight on Quebec" mentionne les espoirs des géologues de trouver des richesses pétrolifères le long des rives du Saint-Laurent, entre Montréal et Québec.

3° L'industrie manufacturière

Tous les observateurs admettent l'étonnante transformation industrielle du Québec. La production de nos industries a été cinq fois multipliée depuis 1939; elle atteint aujourd'hui une valeur de plus de \$5,000,000,000. La liste des nouvelles manufactures ne s'allonge pas au même rythme, mais chaque semaine une nouvelle usine ouvre ses portes. Les projets récents sont plus importants que ceux du passé et je vous souligne, M. l'Orateur, la nouvelle usine de la compagnie Johns-Manville à Asbestos, au coût de \$20,000,000, la nouvelle raffinerie Petrofina en voie de construction à Montréal Est et la construction d'une filiale de The American Smelting au Lac Noir où 20 autres millions seront dépensés. Au mois de novembre, dans la banlieue de Québec, la Cimenterie du Saint-Laurent inaugurerait une usine des plus modernes érigée au coût de \$13,000,000. Les dirigeants de cette entreprise espèrent maintenant pouvoir fournir au marché canadien annuellement une quantité de 6,000,000 de sacs de ciment. Ce produit contribuera à aider considérablement l'industrie de la construction au Canada, car, chaque année, il faut importer de l'étranger un minimum de 2,400,000 sacs.

Malgré la diminution dans le volume des affaires au Canada, l'industrie du bâtiment a connu une nouvelle augmentation en 1954. La construction des nouvelles maisons et des nouveaux édifices publics et commerciaux a dépassé en valeur celle de 1953. L'an dernier, elle a exigé dans la seule province de Québec, des déboursés pour un montant de \$1,100,000,000. Sur ce montant, \$965,000,000 ont été consacrés à la construction d'édifices nouveaux ou de maisons nouvelles. La Loi de l'habitation familiale votée par l'Union Nationale rend des services signalés qui justifient la somme de \$3,575,000 inscrite aux estimés budgétaires.

L'industrie manufacturière a aussi enregistré en 1954 des gains additionnels. Suivant les statistiques, les manufactures du Québec ont fourni dans plusieurs catégories de produits, une part très-considérable de la consommation canadienne:

INDUSTRIES	
Vêtements féminins	68.2%
Vêtements masculins	56.5%
Textile synthétique	62.9%
Vêtements de laine	43.1%
Coton	62.4%
Fourrure	60.5%
Produits du cuivre	64.4%
Appareils électriques	48.3%
Matériel de chemin de fer	47.8%

L'industrie textile n'a pu retrouver son équilibre. 30 de ses usines sur les 162 qui existaient au Canada ont fermé leurs portes dont 9 dans notre province.

Le Québec demeure toujours le principal producteur d'aluminium au monde et les progrès accomplis dans l'industrie des produits chimiques sont remarquables. Au cours de l'an dernier, une somme approximative de \$45,000,000 a été dépensée pour améliorer le rendement des usines chimiques de Montréal, Varennes, Shawinigan et Vallevfield.

La stabilité du Québec donne confiance aux industriels. Les grèves sont plus rares. Les chefs d'entreprise sont assurés de trouver chez nous une population respectueuse des lois et du bon ordre. Ils sont de plus en plus convaincus de la compétence de notre main-d'oeuvre, grâce au travail de formation des centres d'apprentissage, des écoles techniques et des écoles d'arts et métiers. Au cours des quinze dernières années, près de 15,000 apprentis et compagnons ont eu l'occasion de perfectionner leurs connaissances dans les centres d'apprentissage de la province, alors qu'au cours de la seule année 1953-54, 30,000 élèves fréquentaient les écoles techniques et les écoles d'arts et métiers.

Voilà les faits, M. l'Orateur, qui ont guidé le gouvernement dans la préparation des prévisions budgétaires soumises aux membres de la Législature. Ces progrès imposent nécessairement au gouvernement des obligations nouvelles, des problèmes urgents auxquels il faut trouver des solutions. Il nous faut consacrer toutes nos énergies à l'accomplissement du mandat qui nous a été confié à plusieurs reprises par le peuple de la province. Mes collègues ont de temps à autre l'occasion d'exposer plus longuement, en Chambre, la signification des projets qu'ils élaborent pour le bien public et sur lesquels j'ai eu l'extrême plaisir d'attirer votre attention. Les prévisions budgétaires sont préparées dans l'unique but d'être utiles à l'immense majorité de la population. Elles sont dictées par le désir de bien servir, pour que le Québec demeure par sa stabilité financière au premier rang des provinces canadiennes.

IV

FAITS SAILLANTS

1° L'année financière 1954-55 se terminera par un surplus au compte ordinaire de \$38,579,000, soit le dixième surplus en l'espace de dix ans d'administration;

2° Les revenus pour l'année 1954-55 s'élèveront à environ \$327,325,000;

3° Le surplus au compte ordinaire de \$38,579,000 a servi au paiement d'une partie des dépenses imputables au capital qui s'élèveront à la somme de \$64,596,000;

4° La dette nette de la province au 31 mars 1954 s'élevait à \$280,339,501.47, soit une diminution de \$27,903,939.49 comparativement au montant de la même dette au 31 mars 1945;

5° Le surplus consolidé de la province atteindra au 31 mars 1955 \$392,627,659;

6° Les revenus de l'année 1955-56 s'élèveront, d'après nos prévisions, à la somme de \$331,857,200, alors que les dépenses ordinaires se chiffreront à \$281,105,660, ce qui laissera un surplus au compte ordinaire de \$50,751,540;

7° Le budget de 1955-56 prévoit des dépenses imputables au capital pour une somme totale de \$50,096,000;

8° Depuis 1931, une somme de plus de \$200,000,000 a été payée en indemnités aux travailleurs de la province de Québec, en vertu de la Loi des accidents du travail et ses amendements. Plusieurs catégories d'indemnités ont été augmentées à partir du 1er janvier 1955;

9° Depuis 1936, une somme globale de \$396,762,035 a été payée aux vieillards, aux aveugles, aux mères de famille nécessiteuses, en vertu des lois sociales de la province;

10° Les argents versés aux indigents augmenteront encore cette année par suite de l'entente faite au sujet de la pension aux invalides;

11° Le budget de 1955-56 contient des prévisions pour une somme totale de \$5,411,700 destinée à des subventions pour l'enseignement universitaire;

12° Depuis 1944, les dépenses totales du ministère de la Santé se sont élevées à la somme de \$445,119,445, dont \$309,211,172 pour l'assistance publique et \$87,589,442 en octrois pour de nouveaux hôpitaux;

13° La province de Québec demeure toujours la première province du Canada dans l'industrie de la pulpe et du papier et sa production en 1954 a atteint une valeur de \$550,000,000. La production de 1954 a dépassé de 2 millions de tonnes celle de 1953;

14° En 1954, \$1.1 billion a été dépensé dans l'industrie de la construction dans le Québec;

15° L'industrie du tourisme en 1954 a rapporté à la province la somme de \$148,490,000, soit le plus fort montant dans toutes les provinces canadiennes;

16° Au cours des cinq dernières années, une somme de \$300,000,000 a été consacrée à des dépenses imputables au capital pour l'industrie minière du Québec et suivant un article publié dans le supplément du 8 janvier de la *Gazette* de Montréal, sous le signature de l'honorable George Prudham, ministre des Mines et des relevés techniques, on peut lire:

"Depuis la guerre, le développement des ressources minières du Québec a atteint un record vraiment remarquable et tout porte à croire qu'à l'avenir ce haut niveau sera maintenu et même dépassé."

17° La population de la province de Québec atteint maintenant 4,388,000 (estimation de juin 1954), d'après les dernières statistiques fédérales, soit 29% de toute la population canadienne;

18° Suivant le supplément de la *Gazette* de Montréal, du 8 janvier 1955, le marché des obligations a été très actif au cours de l'année 1954. Certaines obligations ont enregistré une augmentation de 4 à 9 points, comme c'est le cas, par exemple, pour certaines obligations de l'Hydro ontarienne et de la province de Québec;

19° Les centres d'apprentissage des métiers et de la construction de la province de Québec, qui sont en opération depuis neuf ans, afin d'améliorer la qualité de la main-d'oeuvre, ont fourni au cours de ces années, l'occasion à 15,000 jeunes travailleurs de se perfectionner dans les divers métiers de la construction.

CONCLUSION

Les grandes idées maitresses de mon exposé, M. l'Orateur, ne vous donnent qu'un pâle reflet de la transformation de notre province. Elles vous indiquent néanmoins le souci du gouvernement de travailler sans relâche au bien-être de la population du Québec, aussi bien qu'à la grandeur du Canada. Ne signifient-elles pas une économie plus diversifiée, un marché plus riche pour nos produits agricoles, un travail mieux rémunéré pour nos ouvriers de métier. La marche du Québec vers le progrès nous rend plus fiers de notre passé, plus confiants dans la Providence et dans les promesses de l'avenir. Notre confiance en la stabilité de notre province éloignera de nous la dépression économique qui est en réalité une crise de confiance en soi, une crise de confiance envers ses compatriotes, envers sa province et son pays. Une seule ombre au tableau, c'est la pression centralisatrice qui s'exerce sur nous et qui pourrait amoindrir l'héritage de nos droits et de nos traditions, conservés au prix de sacrifices héroïques et au cours de longues années de luttes politiques.

J'avais l'occasion, l'an dernier, dans mon discours sur le budget, de signaler les déclarations faites par le juge en chef de la Haute Cour d'Australie, aussi bien que par le premier ministre Menzies, contre la centralisation fédérale. L'Australie est aux prises avec le même problème que le Canada, mais les états provinciaux sont plus ardents dans la défense de leurs droits que les provinces canadiennes. Dernièrement, j'avais l'occasion de lire une brochure publiée le 20 mai 1954, par Son Excellence Mgr D. Mannix, archevêque de Melbourne, à l'occasion des élections fédérales d'Australie. Cette brochure intitulée "The Australian Commonwealth and the States" contenait un exposé doctrinal de l'enseignement de l'encyclique *Quadragesimo Anno* sur la fonction subsidiaire de l'État:

"Dans la même encyclique, le principe de la fonction subsidiaire de l'État était ainsi défini:

"On ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes."

Le principe de la fonction subsidiaire dans le cas de l'Australie peut être décrit brièvement de la façon suivante:

Le gouvernement central possède ses propres attributions que les autres gouvernements ne peuvent exercer. En dehors de ces attributions, sa fonction l'oblige à venir en aide aux gouvernements moins importants, à coordonner leurs efforts pour le bien commun mais sans jamais les dominer ou les absorber. Détruire l'autorité des gouvernements secondaires est l'essence du totalitarisme, même si ce gouvernement central est une dictature ou un gouvernement démocratique de nom."

Mgr Mannix ajoutait que dans l'esprit des Pères de la Confédération australienne, les états devaient demeurer souverains dans le domaine de l'agriculture, de l'éducation et de la santé publique et il rappelait que la commission royale d'enquête sur la constitution en 1929 s'était prononcée formellement en faveur du maintien de la souveraineté des états dans le Commonwealth. Dans ses conclusions, le distingué prélat s'oppose énergiquement à la centralisation fédérale en matière fiscale:

"Il y a danger que la centralisation d'une puissance financière si énorme en les mains du gouvernement du Commonwealth se traduise par l'extravagance dans la gestion de ses propres affaires et l'indifférence envers les besoins et les opinions des États.

La question qui se pose pour l'Australie dans ce domaine est donc très claire. Allons-nous nous laisser entraîner, comme le souhaitent certains, à une centralisation politique complète qui attribuerait tous les pouvoirs au Commonwealth et réduirait les États au rôle de gouvernements locaux jouissant de pouvoirs délégués? Ou bien rétablirons-nous l'équilibre primitif de la constitution en assignant des pouvoirs effectifs tant aux États qu'au Commonwealth et en prévoyant pour les deux juridictions des sources de revenus suffisantes et indépendantes?"

Ne pourrait-on pas affirmer, M. l'Orateur, que ces commentaires sont la conclusion logique de l'enseignement de l'Église en matière de politique sociale? Espérons que les rayons de cet enseignement dissiperont un jour les nuages accumulés à notre horizon politique. Je reprends ces paroles de M. James Muir, président de la Banque Royale du Canada: "L'année 1955 sera une année de décision au cours de laquelle la solution que nous apporterons aux problèmes qui nous touchent de très près, aura d'énormes répercussions, en bien ou en mal, sur les années à venir." Espérons que 1955 verra les droits légitimes des provinces reconnus, leurs libertés fiscales garanties et s'il nous est permis, M. l'Orateur, de voir luire l'aurore de ce beau jour, nous devons cette joie et ce résultat heureux à l'énergie et à la vision du Chef de l'Union Nationale.

M. l'Orateur, je propose que cette Chambre se forme maintenant en Comité des voies et moyens.

Tableau No 1

PROVINCE DE QUÉBEC

ÉTAT PROVISOIRE DES REVENUS

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1955
9 mois terminés — 3 mois en cours

REVENUS : —		
Provenant d'impôts et de droits : —		
Sur les corporations (capital)	\$ 15,500,000	
Sur les corporations (profits)	50,000,000	
		65,500,000
Impôt provincial sur le revenu		25,000,000
Sur la gasoline		58,380,000
Ventes	42,700,000	
A déduire: Partie attribuée au fonds d'éducation	21,260,000	
		21,440,000
Sur les successions		13,000,000
Sur le tabac		12,500,000
Sur transferts de valeurs mobilières		1,200,000
Loi de l'assistance publique: —		
Coursas	1,750,000	
Divertissements	3,170,000	
Pour hôpitaux (sur repas)	4,400,000	
		9,320,000
Pour la prévention des incendies		127,000
		\$208,467,000
Provenant d'autres sources : —		
Ressources Naturelles: —		
Terres et Forêts		11,570,000
Mines		4,453,000
Ressources hydrauliques		3,770,000
Chasse		1,318,000
Pêcheries		12,000
Terres de colonisation		52,000
Attribué au Fonds d'Éducation: —		
Droits de coupe	630,000	
Ressources hydrauliques	5,200,000	
		5,830,000
		27,005,000
Licences et permis: —		
Véhicules automobiles		24,700,000
Hôtels, restaurants, etc.		560,000
Loi de l'assistance publique		240,000
Divers		438,000
		25,938,000
Honoraires et divers: —		
Loi de l'assistance publique		1,000,000
Département du procureur général		1,165,000
Département du travail		735,000
Secrétariat de la province		190,000
Terres et Forêts		45,000
Divers		569,000
		3,704,000
Intérêts: — Placement des fonds d'amortissement		
Divers comptes		3,400,000
		751,000
		4,151,000
Fonds d'éducation		28,352,000
A déduire: Revenus figurant à la rubrique Ressources Naturelles ..		5,830,000
		22,522,000
Commission des liqueurs de Québec: —		
Impôt spécial sur les spiritueux (S.R.Q., 1941, c. 255, s. 31)		1,550,000
Permis et droits		11,000,000
Compte de commerce	22,000,000	
A déduire: Octroi à l'assistance publique	1,000,000	
		21,000,000
		33,550,000
Autres revenus: —		
Subside Canadien		3,173,000
Amendes, etc.		742,000
Divers		73,000
		3,988,000
Total des revenus		\$327,325,000

Tableau No 2

PROVINCE DE QUÉBEC

**ÉTAT PROVISOIRE DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EN
IMMOBILISATIONS**

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1955
9 mois terminés — 3 mois en cours

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobi- lisations
Affaires municipales	5,249,000	5,249,000	—
Agriculture	17,870,000	17,770,000	100,000
Bien-Être social et Jeunesse	28,684,000	27,298,000	1,386,000
Chasse	2,703,000	2,433,000	270,000
Colonisation	12,063,000	10,173,000	1,890,000
Conseil exécutif	18,868,000	18,868,000	—
Finances	5,545,000	5,545,000	—
Industrie et commerce	1,664,000	1,664,000	—
Instruction publique	40,818,000	40,818,000	—
Législation	1,182,000	1,182,000	—
Mines	4,011,000	1,511,000	2,500,000
Pêcheries	3,172,000	2,848,000	324,000
Procureur général	10,226,000	10,226,000	—
Ressources hydrauliques	4,625,000	1,537,000	3,088,000
Santé	60,428,000	60,408,000	20,000
Secrétaire de la province	4,376,000	4,218,000	158,000
Terres et forêts	6,370,000	6,315,000	55,000
Transports et communications	250,000	250,000	—
Travail	2,275,000	2,275,000	—
Travaux publics	22,455,000	11,560,000	10,895,000
Voirie	73,807,000	29,897,000	43,910,000
	<u>\$326,641,000</u>	<u>\$262,045,000</u>	<u>\$ 64,596,000</u>
Service de la dette publique	<u>\$ 26,701,000</u>	<u>\$ 26,701,000</u>	

SOMMAIRE

Compte ordinaire:		
Revenus		\$327,325,000
Dépenses:		
Ordinaires	\$262,045,000	
Service de la dette publique	26,701,000	\$288,746,000
		<u>\$ 38,579,000</u>
Compte immobilisation		<u>\$ 64,596,000</u>

TABLEAU No 3
DETTE PER CAPITA DE CHACUNE DES PROVINCES CANADIENNES
(1944-1953)

	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Terre-Neuve.....							\$ 11	\$ 11	\$ 10	\$ 35
Québec.....	\$ 93	\$ 92	\$ 93	\$ 87	\$ 82	\$ 90	82	81	79	83
Alberta.....	136	134	142	137	128	124	188	94	88	83
Colombie canadienne.....		100	96	94	100	106	119	125	163	142
Manitoba.....	91	84	78	75	55	65	84	96	131	150
Ile-du-Prince-Édouard.....	87	87	80	94	98	127	140	139	148	152
Ontario.....	153	145	137	134	127	122	130	126	140	145
Saskatchewan.....	119	114	109	108	112	114	121	142	144	154
Nouvelle-Écosse.....	136	135	151	139	175	196	221	240	260
Nouveau-Brunswick.....		202	204	209	228	256	260	302	301	305

Cf. Canadian Government and Municipal Financial Statistics, novembre 1954, par Wood, Gundy & Company Limited.

Tableau No 4

PROVINCE DE QUÉBEC

REVENUS PROBABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1955-56

REVENUS : —		
Provenant d'impôts et de droits : —		
Sur les corporations (capital)	\$ 16,000,000	
Sur les corporations (profits)	50,200,000	
		\$ 66,200,000
Impôt provincial sur le revenu		27,000,000
Sur la gasoline		59,680,000
Ventes	42,940,000	
A déduire: Partie attribuée au fonds d'éducation	21,290,000	
		21,650,000
Sur les successions		12,000,000
Sur le tabac		12,800,000
Sur transferts de valeurs mobilières		930,000
Loi de l'assistance publique: —		
Courses	1,750,000	
Divertissements	3,000,000	
Pour hôpitaux (sur repas)	4,300,000	
		9,050,000
Pour la prévention des incendies		125,000
		\$209,435,000
Provenant d'autres sources : —		
Ressources Naturelles: —		
Terres et Forêts		11,139,000
Mines		4,578,500
Ressources hydrauliques		3,787,200
Chasse		1,495,600
Pêcheries		15,000
Terres de colonisation		50,000
Attribué au Fonds d'Éducation: —		
Droits de coupe	560,000	
Ressources hydrauliques	5,200,000	
		5,760,000
		26,825,300
Licences et permis: —		
Véhicules automobiles		26,625,000
Hôtels, restaurants, etc.		550,000
Loi de l'assistance publique		255,000
Divers		340,600
		27,670,600
Honoraires et divers: —		
Loi de l'assistance publique		1,000,000
Département du procureur général		1,020,000
Département du travail		820,000
Secrétariat de la province		200,000
Terres et Forêts		40,000
Divers		535,100
		3,615,100
Intérêts: — Placement des fonds d'amortissement		
		3,700,000
Divers comptes		661,000
		4,361,000
Fonds d'éducation		28,350,000
A déduire: Revenus figurant à la rubrique Ressources Naturelles		5,760,000
		22,590,000
Commission des liqueurs de Québec: —		
Impôt spécial sur les spiritueux (S.R.Q., 1941, c. 255, a. 31)		1,500,000
Permis et droits		11,000,000
Compte de commerce	22,000,000	
A déduire: Octroi à l'assistance publique	1,000,000	
		21,000,000
		33,500,000
Autres revenus: —		
Subside Canadien		3,173,400
Amendes, etc.		639,800
Divers		47,000
		3,860,200
Total des revenus		\$331,857,200

Tableau No 5

PROVINCE DE QUÉBEC

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ORDINAIRES ET EN
IMMOBILISATIONS**

Pour l'exercice financier 1955-56

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales.....	3,639,100	3,639,100	—
Agriculture.....	19,760,000	19,610,000	150,000
Bien-Être social et Jeunesse.....	30,611,500	28,010,500	2,601,000
Chasse.....	2,758,000	2,448,000	310,000
Colonisation.....	12,243,000	10,643,000	1,600,000
Conseil exécutif.....	5,763,000	5,763,000	—
Finances.....	5,985,560	5,985,560	—
Industrie et commerce.....	1,690,000	1,690,000	—
Instruction publique.....	46,569,000	46,569,000	—
Législation.....	1,225,900	1,225,900	—
Mines.....	3,485,500	1,485,500	2,000,000
Pêcheries.....	2,966,000	2,666,000	300,000
Procureur général.....	10,157,000	10,157,000	—
Ressources hydrauliques.....	5,961,000	1,946,000	4,015,000
Santé.....	60,032,000	60,012,000	20,000
Secrétaire de la Province.....	1,890,500	1,890,500	—
Terres et forêts.....	6,628,000	6,603,000	25,000
Transports et communications.....	510,000	510,000	—
Travail.....	2,395,000	2,395,000	—
Travaux publics.....	19,210,600	11,085,600	8,125,000
Voirie.....	61,715,000	30,765,000	30,950,000
	<u>\$305,195,660</u>	<u>\$255,099,660</u>	<u>\$ 50,096,000</u>
Service de la dette publique.....	\$ 26,006,000	\$ 26,006,000	

SOMMAIRE

Compte ordinaire:		
Revenus		\$331,857,200
Dépenses:		
Ordinaires.....	\$255,099,660	
Service de la dette publique.....	26,006,000	\$281,105,660
Surplus au compte ordinaire		<u>\$ 50,751,540</u>
Compte immobilisation		<u>\$ 50,096,000</u>

TABLEAU No 6
COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LE SERVICE DOMESTIQUE DANS CHAQUE PROVINCE (x)
(1935-1939 = 100)

Province	1939	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Ile-du-Prince-Édouard	94.12	73.91	73.91	77.32	77.32	77.32	77.32	91.82	91.82	91.82
Nouvelle-Écosse	95.99	80.10	81.49	75.22	76.93	78.27	87.40	90.34	91.01	91.01
Nouveau-Brunswick	104.09	90.49	90.43	83.47	84.45	85.39	85.39	88.73	88.73	88.73
Québec	104.35	89.89	89.78	83.24	83.23	84.19	84.64	84.67	84.67	84.67
Ontario	100.96	86.10	87.65	81.06	81.62	81.65	90.78	90.94	91.54	100.84
Manitoba	108.43	105.77	105.45	97.71	97.71	97.71	97.35	97.40	97.40	97.28
Saskatchewan	107.00	106.28	106.28	97.48	96.98	96.98	97.98	98.19	98.15	98.15
Alberta	97.07	87.23	72.74	67.80	67.80	67.80	67.80	67.80	71.11	71.11
Colombie canadienne	110.03	101.41	107.61	99.67	102.23	102.28	102.23	141.59	145.02	145.02
Canada	103.25	90.90	91.57	84.78	85.35	85.67	90.01	94.32	95.08	99.01

x Suivant les taux en vigueur au 31 décembre de chaque année.
 Cf. Extrait d'une publication du Bureau fédéral de la Statistique, 1953.

TABLE DES MATIÈRES

I.— CONSIDÉRATIONS SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1954-55 . . .	5
<i>a)</i> Les revenus	5
<i>b)</i> Les dépenses ordinaires	5
<i>c)</i> Dépenses imputables au capital	6
<i>d)</i> Surplus consolidé	9
<i>e)</i> Diminution de la dette nette	9
<i>f)</i> Dette per capita	10
<i>g)</i> Les obligations de la province	11
<i>h)</i> Le niveau de la taxation	12
II.— RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES	18
III.— CONSIDÉRATIONS SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1955-56 . . .	25
<i>a)</i> Contribution à la grandeur du Canada	26
<i>b)</i> Le problème de l'éducation	27
<i>c)</i> La protection de la santé	29
<i>d)</i> Lois de sécurité sociale	29
<i>e)</i> L'activité industrielle	30
1° L'industrie agricole	30
2° L'exploitation de nos ressources naturelles	33
3° L'industrie manufacturière	34
IV.— FAITS SAILLANTS	35
Tableau No 1.— État provisoire des revenus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1955	39
Tableau No 2.— État provisoire des dépenses ordinaires et en immobilisations pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1955	40
Tableau No 3.— Dette per capita de chacune des provinces canadiennes	41
Tableau No 4.— Revenus probables pour l'exercice financier 1955-56	42
Tableau No 5.— Prévisions budgétaires ordinaires et en immobilisations pour l'exercice financier 1955-56	43
Tableau No 6.— Coût de l'électricité pour le service domestique dans chaque province	44